
Présentation du Plan directeur de l'eau de la zone du Lièvre



15 AVRIL 2025

**Adopté et attesté par : La table de concertation
des acteurs régionaux de la zone du Lièvre**

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre



Mot du président de la table de concertation

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) vous présente fièrement son tout nouveau Plan directeur de l'eau effectif pour la période 2024-2034. Cette nouvelle édition du Plan directeur de l'eau se veut plus conviviale, plus accessible et une référence pour l'ensemble des acteurs de l'eau de la zone de gestion du bassin versant de la rivière du Lièvre. C'est en réalisant divers projets et en acquérant de nouvelles connaissances que le COBALI et ses partenaires ont pu produire ce nouveau Plan directeur de l'eau actualisé. Cette nouvelle édition inclut des objectifs concrets qui mèneront à un plan d'action réalisable et accessible. Ces objectifs visent la conservation, la sensibilisation et l'acquisition de connaissances en lien avec la mise en valeur de la ressource cruciale qu'est l'eau.

La vision des acteurs de l'eau du territoire est qu'en 2034, la zone de gestion intégrée de l'eau du COBALI sera reconnue pour son eau de qualité accessible aux citoyens et ses écosystèmes aquatiques sains. Cette vision est au cœur du Plan directeur de l'eau et est ainsi, au cœur de la mission du COBALI.

Étant un outil d'envergure pour les acteurs qui souhaitent s'informer et s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur de l'eau, le Plan directeur de l'eau offre une importante banque d'informations, de données, de pistes de solutions ainsi que de recommandations. C'est en concertation avec et pour les acteurs du milieu qu'il a été créé.

Ainsi, c'est avec grande fierté que les membres de la table de concertation du COBALI ainsi que moi-même, à titre de président, offrons ce tout nouveau Plan directeur de l'eau, amélioré et simplifié.

Nous remercions les membres de l'équipe du COBALI d'avoir réalisé un travail colossal afin de présenter ce précieux outil qui offre une source incroyable de données et d'informations.

Il appartient désormais aux acteurs de l'eau de joindre leurs efforts aux nôtres et de passer à l'action afin de conserver et de mettre en valeur la ressource en eau des bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé. Que ces efforts portent leurs fruits et que chaque geste, petit comme grand, soit posé dans l'intention d'assurer la pérennité de cette précieuse ressource pour les générations futures et présentes.

Protégeons l'accessibilité comme la qualité de nos ressources en eau et de nos écosystèmes aquatiques !



Gaétan Guindon

Président de la table de concertation

Mot de la direction de l'organisme de bassin versant

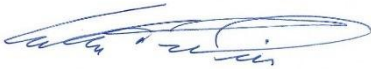
La présentation du Plan directeur de l'eau révisé du COBALI est le fruit d'un long processus de concertation effectué avec les acteurs du milieu au cours des deux dernières années.

Les informations contenues dans les divers faits saillants compilent de manière non exhaustive les caractéristiques physiques, biologiques et anthropiques des secteurs situés dans la zone de gestion du COBALI. Ces données et constats nous ont permis d'établir des catégories de problématiques à prioriser afin d'élaborer des objectifs de conservation, de sensibilisation et d'acquisition de connaissances. Afin d'atteindre les cibles fixées en lien avec ces objectifs retenus, les membres de la table de concertation et l'équipe du COBALI se dotent aussi d'un nouveau Plan d'action, afin de réaliser la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau de la zone de gestion du COBALI.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres de l'équipe du COBALI, qui ont déployé tout leur talent dans ce grand travail de révision du Plan directeur de l'eau et plus particulièrement, je tiens à souligner l'excellent travail de notre responsable du Plan directeur de l'eau, M. Pierre-Étienne Drolet.

En terminant, permettez-moi d'exprimer ma plus sincère et entière gratitude auprès des membres de la table de concertation, du conseil d'administration et du comité technique qui furent d'une grande disponibilité lors des multiples rencontres de travail.

Je vous souhaite une agréable lecture !



Linda Fortier
Directrice générale

Note aux lecteurs – Citation

Le Plan directeur de l'eau (PDE) 2024-2034 de la zone du Lièvre est le quatrième PDE réalisé pour le bassin versant de la rivière du Lièvre et le troisième pour le bassin versant de la rivière Blanche et celui du ruisseau Pagé, ces deux derniers bassins versants ayant été ajoutés au territoire du COBALI en 2009. Il prend le relais, sur un horizon de 10 ans cette fois, du PDE 2018-2023.

Ce PDE prend une nouvelle forme plus épurée. Il répond à un besoin d'uniformiser tous les PDE et d'en synthétiser les faits saillants dans un format concis et facile d'approche pour les décideurs et les citoyens. Le cœur du PDE est basé sur une approche par problématiques prioritaires, desquelles découlent des orientations et des objectifs élaborés avec les principaux acteurs de l'eau de la table de concertation.

À noter que le contenu se rapportant aux communautés autochtones dans ce document est produit par l'organisme de bassin versant.

Le lecteur trouvera en annexe les cartes illustrant l'essentiel des informations présentées dans les faits saillants (hydrographie et limites des bassins versants, divisions administratives, occupation du sol, aires protégées, secteurs prioritaires).

Accompagnant le présent document, des documents complémentaires obligatoires sont disponibles sur le site Internet du COBALI :

- Les fiches diagnostiques des quatre problématiques prioritaires
- Le plan d'action
- La stratégie de mobilisation

Enfin, le lecteur voulant obtenir plus d'informations est invité à consulter le Plan directeur de l'eau 2018-2023, principalement le chapitre 2 - *Portrait du bassin versant de la rivière du Lièvre*, le chapitre 3 - *Portrait des bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé* et le chapitre 5 – *Diagnostic*. Ces documents beaucoup plus exhaustifs rassemblent une foule d'informations et de données que le format actuel ne présente qu'en résumé et constituent les références ayant servi à la production des faits saillants. Les références plus précises des sources de données s'y trouvent également. Les portraits sont mis à jour périodiquement et sont disponibles sur le site Internet du COBALI, de même qu'une carte interactive permettant de visualiser les bassins versants, l'emplacement des stations d'échantillonnage de la qualité de l'eau, l'emplacement des stations de nettoyage des embarcations et bien plus encore.

Visitez le www.cobali.org pour plus d'informations.

Équipe de travail – Remerciements – Avertissements

Linda Fortier, directrice générale

Pierre-Étienne Drolet, coordonnateur de projets et responsable du Plan directeur de l'eau

Mariève Charette, chargée de projets et responsable de la géomatique

Marie Lagrandeur, chargée de projet

Danielle Daviault-Plouffe, agente de bureau

Benoit Gauthier, responsable des communications

Un merci particulier aux membres de la table de concertation, du Comité technique et du conseil d'administration du COBALI pour leur expertise et leurs échanges fructueux ayant permis la réalisation du Plan directeur de l'eau. Merci à l'ensemble des partenaires qui participent à sa mise en œuvre année après année, souvent bénévolement, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques sur l'ensemble du territoire.

Table des matières

MOT DU PRESIDENT DE LA TABLE DE CONCERTATION	3
MOT DE LA DIRECTION DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT	4
NOTE AUX LECTEURS – CITATION	5
ÉQUIPE DE TRAVAIL – REMERCIEMENTS – AVERTISSEMENTS	6
LISTE DES ACRONYMES.....	8
CHAPITRE 1 – PRINCIPES DE LA GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	9
1.1. GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	9
1.2. DESCRIPTION D'UN BASSIN VERSANT	9
1.3. L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT : DEFINITION ET ROLE	10
1.4. LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	11
1.5. LA OU LES TABLE(S) DE CONCERTATION	11
1.6. LOCALISATION DES ZGIEBV	12
CHAPITRE 2 – PRESENTATION GENERALE DE LA ZONE DE GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSINS VERSANTS.....	13
2.1. LOCALISATION DE LA ZGIEBV.....	13
2.2. FAITS SAILLANTS PRESENTANT L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HYDRIQUE	15
2.3. FAITS SAILLANTS SUR L'OCCUPATION ET L'USAGE DU TERRITOIRE	19
2.4. FAITS SAILLANTS DE L'ETAT DE LA RESSOURCE EAU ET DE SES USAGES	23
CHAPITRE 3 – PLAN DIRECTEUR DE L'EAU	27
CHAPITRE 4 – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	36
ANNEXES	37

Liste des acronymes

APEHL	Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides
CGBRO	Corporation de gestion des berges de la rivière des Outaouais
CNC	Conservation de la nature Canada
COBALI	Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
CRE	Conseil régional de l'environnement
CREDDO	Conseil régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais
DGB	Direction de la gestion des barrages
EEE	Espèce exotique envahissante
GDEP	Gestion durable des eaux pluviales
GIEBV	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
IDEC	Indice des diatomées de l'Est du Canada
IQBP	Indice de la qualité bactériologique et physicochimique
ISA	Installation septique autonome
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MHH	Milieux humides et hydriques
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBV	Organisme de bassin versant
PACES	Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RPEP	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
RSVL	Réseau de surveillance volontaire des lacs
TNO	Territoire non organisé
UPA	Union des producteurs agricoles
VHR	Véhicule hors-route
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée
ZGIEBV	Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

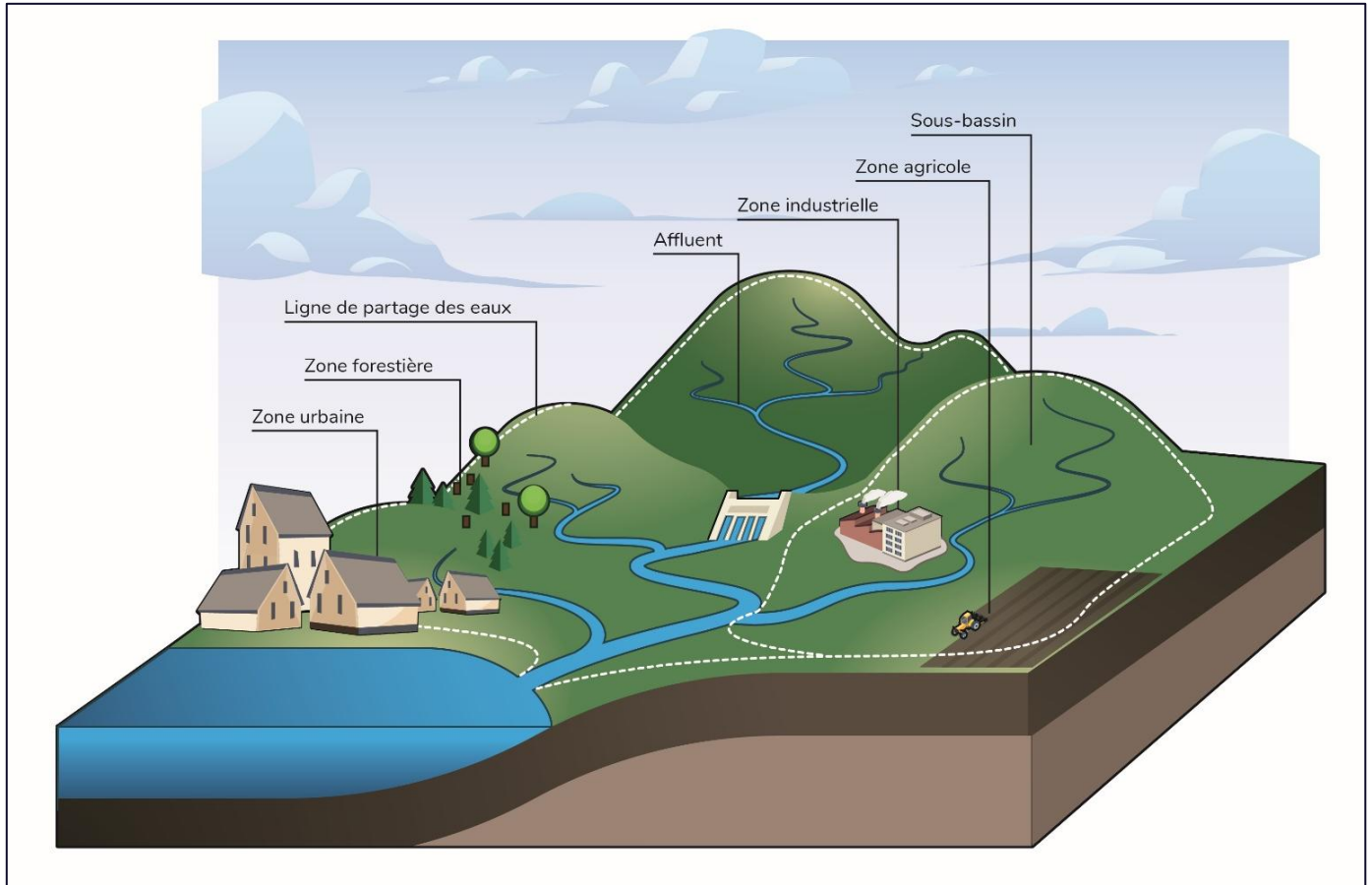
Chapitre 1 – Principes de la gestion intégrée de l’eau par bassin versant

1.1. Gestion intégrée de l’eau par bassin versant

La gestion intégrée de l’eau par bassin versant (GIEBV) est le modèle de gouvernance de l’eau choisi par le Gouvernement du Québec en 2002 avec la Politique Nationale de l’eau, confirmé en 2009 par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l’eau et des milieux associés*, communément appelée *Loi sur l’eau*, puis réaffirmé en 2018 par la Stratégie québécoise de l’eau. La Loi sur l’eau vient confirmer que l’eau est une ressource qui fait partie du patrimoine commun et que l’État est le gardien des intérêts de la nation dans la ressource en eau, au bénéfice des générations actuelles et futures. L’État s’est vu investi des pouvoirs nécessaires permettant d’assurer la protection et la gestion des ressources en eau et des milieux associés. Pour ce faire, il met en place les conditions afin que tous les utilisateurs des ressources en eau (nommés « acteurs de l’eau ») puissent se regrouper et déterminer ensemble des objectifs concertés de conservation durable de cette ressource. Par la *Loi sur l’eau*, le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) octroie ainsi un mandat de coordination de la planification territoriale des ressources en eau et des usages associés aux organismes de bassins versants (OBV) (Loi sur l’eau, art. 14, par. 3a).

1.2. Description d’un bassin versant

Un bassin versant désigne l’unité territoriale où toutes les eaux de surface s’écoulent naturellement vers un même point appelé « exutoire » (ou embouchure) (Voir figure 1). Ce territoire est délimité physiquement par la ligne suivant la crête des montagnes, des collines et des hauteurs du territoire, appelée « ligne de crêtes » ou « ligne de partage des eaux ». La logique « amont-aval » est à la base du besoin et de la pertinence de la planification intégrée de l’eau et de ses usages : les décisions prises par les acteurs de l’eau en amont d’un bassin versant peuvent avoir des répercussions sur d’autres acteurs situés en aval du bassin versant et vice-versa.



(Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)

Figure 1 : Schéma d'un bassin versant

1.3. L'organisme de bassin versant : Définition et rôle

L'organisme de bassin versant est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée. Pour ce faire, selon l'art. 14 de la loi sur l'eau, il :

- i. coordonne un processus de concertation en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs intéressés et des divers milieux concernés ;
- ii. coordonne l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et sa mise à jour subséquente ;
- iii. mobilise les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau, notamment en faisant sa promotion ;
- iv. coordonne les exercices de suivi et d'évaluation du plan directeur de l'eau.

1.4. Le plan directeur de l'eau

Dans un souci de concordance avec la *Loi sur l'eau*, le plan directeur de l'eau (PDE) est une planification territoriale stratégique d'une zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) à l'égard de la conservation durable de la ressource en eau. Son élaboration est coordonnée par l'OBV selon un processus de concertation régionale et locale et implique la participation volontaire des acteurs de l'eau d'une ZGIEBV. Cette planification territoriale stratégique présente les priorités définies par les acteurs de l'eau concertés du territoire et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre pour la conservation durable des ressources en eau afin de consolider les usages actuels et futurs à pérenniser. Il importe de rappeler que le contenu d'une planification territoriale stratégique doit refléter la capacité d'intervention des acteurs à prendre en main la planification établie. Les acteurs de l'eau sont toutes les personnes ou organisations dont les activités et les intérêts ont une incidence sur les ressources en eau de la zone et ayant la capacité d'agir sur le devenir de celles-ci. En son sens le plus simple, **toute personne ou organisation utilisant le territoire ou l'eau peut être considérée comme un "acteur de l'eau"**. Les acteurs de l'eau sont le maillon le plus important de la gestion intégrée des ressources en eau sur une zone de gestion intégrée puisque ce sont ces derniers qui utilisent la ressource eau et le territoire.

Pour réaliser son mandat, l'OBV est responsable, entre autres, de maintenir active la ou les tables de concertation, où siègent des représentants de tous les secteurs d'activités du territoire : municipal, économique, communautaire et autochtone. Les représentants doivent définir les éléments à inscrire dans la planification stratégique, soient les catégories de problématiques à prioriser, les orientations à privilégier et les objectifs à atteindre. Les représentants ont également la responsabilité de transmettre à la table les préoccupations et les enjeux propres au secteur d'activité qu'ils représentent.

Le PDE permet de cibler les efforts à mettre en œuvre collectivement pour préserver les ressources en eau sur le bassin versant, où les usages de l'un peuvent avoir une incidence sur les usages d'un autre.

Tel que mentionné dans la *Loi sur l'eau* (art. 13.3), le plan directeur de l'eau doit être pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités et les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande dans l'exercice de leurs attributions.

1.5. La ou les table(s) de concertation

Peu importe les mécanismes utilisés dans le processus de concertation, la ou les table(s) de concertation doit tenter de respecter une représentativité équilibrée des secteurs d'activité du territoire. Si plus d'une table de concertation est utilisée sur la ZGIEBV, chacune de ces tables de concertation doit respecter la représentativité. La représentativité des secteurs d'activité constitue un élément clé de la réussite de la GIRE. La légitimité des décisions prises dans le processus de planification est en relation étroite avec la diversité des acteurs et des intérêts représentés. Il revient à chaque OBV d'établir son propre processus de concertation et ses mécanismes spécifiques ainsi que ses propres règles de participation afin que l'ensemble du processus reflète les particularités régionales : la composition des représentants au sein de la ou des tables de concertation doit être représentative des usages de la ressource et du territoire sur la ZGIEBV.

1.6. Localisation des ZGIEBV

Au Québec, la planification des ressources en eau se fait à l'échelle des zones de gestion intégrée de l'eau. En 2002, le modèle de gestion intégrée de l'eau a été appliqué à 33 bassins versants prioritaires. Puis, en 2009, un redécoupage a eu lieu afin de créer 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV). La localisation de ces zones est présentée à la figure 2. Pour l'instant (2022), seul le Québec méridional est couvert par une gestion intégrée des ressources en eau. Les zones ont été déterminées en fonction des bassins versants, de la population et des usages sur le territoire.



Figure 2 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Chapitre 2 – Présentation générale de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants

2.1. Localisation de la ZGIEBV

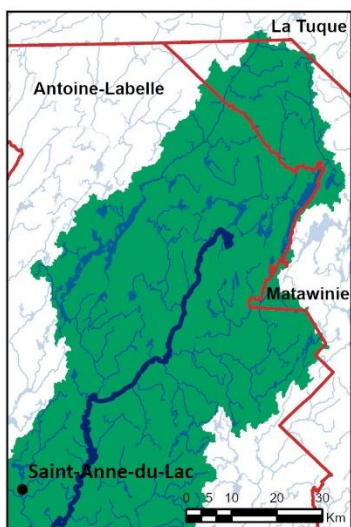
La ZGIEBV du Lièvre s'étend sur quatre régions administratives : Laurentides, Outaouais, Lanaudière et Mauricie. Le territoire se retrouve majoritairement dans les Laurentides, dans la MRC d'Antoine-Labelle. La ZGIEBV couvre 10 097 km², comprenant le bassin versant de la rivière du Lièvre, le bassin versant de la rivière Blanche, dans la MRC de Papineau et celui du ruisseau Pagé, qui se situe dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers de la ville de Gatineau. Ce dernier correspond plus exactement au territoire résiduel situé entre le bassin versant de la Lièvre et celui de la Blanche. Ces trois bassins versants sont tributaires de la rivière des Outaouais et un tronçon de cette rivière, dans sa portion québécoise, fait également partie intégrante de la ZGIEBV. Le bassin versant de la rivière du Lièvre occupe la vaste majorité de la ZGIEBV. La ville de Mont-Laurier, dans la MRC d'Antoine-Labelle et les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, dans l'est de la ville de Gatineau, constituent les pôles urbains majeurs de ce vaste territoire de forme allongée dans un axe nord-sud. La ville de Thurso est quant à elle la principale agglomération associée à la rivière Blanche.

La figure 3 présente la localisation de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant du Lièvre. Sont indiqués les bassins versants principaux ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC).

Le tableau ci-dessous présente des informations générales sur la zone de gestion.




Superficie totale de la zone (km²)		10 097 km²
Nombre de lacs estimé		4 098 (3 768 lacs rivière du Lièvre et 330 rivière Blanche)
Longueur totale de cours d'eau estimée (en km)		20 640 km
Population estimée habitant dans la zone		62 900 habitants (54 600 (Lièvre), 3700 (Blanche) et 4 600 (ruisseau Pagé)
Nombre de bassins versants	Niveau 1 = 1	Rivière des Outaouais
	Niveau 2 = 4	Rivière du Lièvre, rivière Blanche, ruisseau Pagé, ruisseau Smith
	Niveau 3 = 194	Principaux tributaires de la rivière du Lièvre, en ordre d'importance: rivière Kiamika, rivière Mitchinamecus, rivière Mazana, rivière du Sourd, rivière Tapani, ruisseau Serpent, rivière du Pin rouge, ruisseau du Prêtre, rivière Cabasta, ruisseau Beauregard, ruisseau de l'Argile et rivière Némiscachingue. Principaux tributaires de la rivière Blanche : décharge du lac la Blanche (incluant la rivière d'Inlet), ruisseau Hachard, ruisseau MacClean, ruisseau Brady, ruisseau Buckingham et ruisseau Gauthier.

Bassins versants principaux et limites administratives



 MRC de la zone de gestion du COBALI

Bassins versants principales

-  Bassin versant de la rivière du Lièvre
-  Bassin versant de la rivière Blanche
-  Bassin versant du ruisseau Pagé

Réalisation: COBALI (2024)
 Projection: NAD 1983 SCRS MTM zone 9
 Source des données:
 © Gouvernement du Québec
 Notez que ce document n'a aucune portée légale

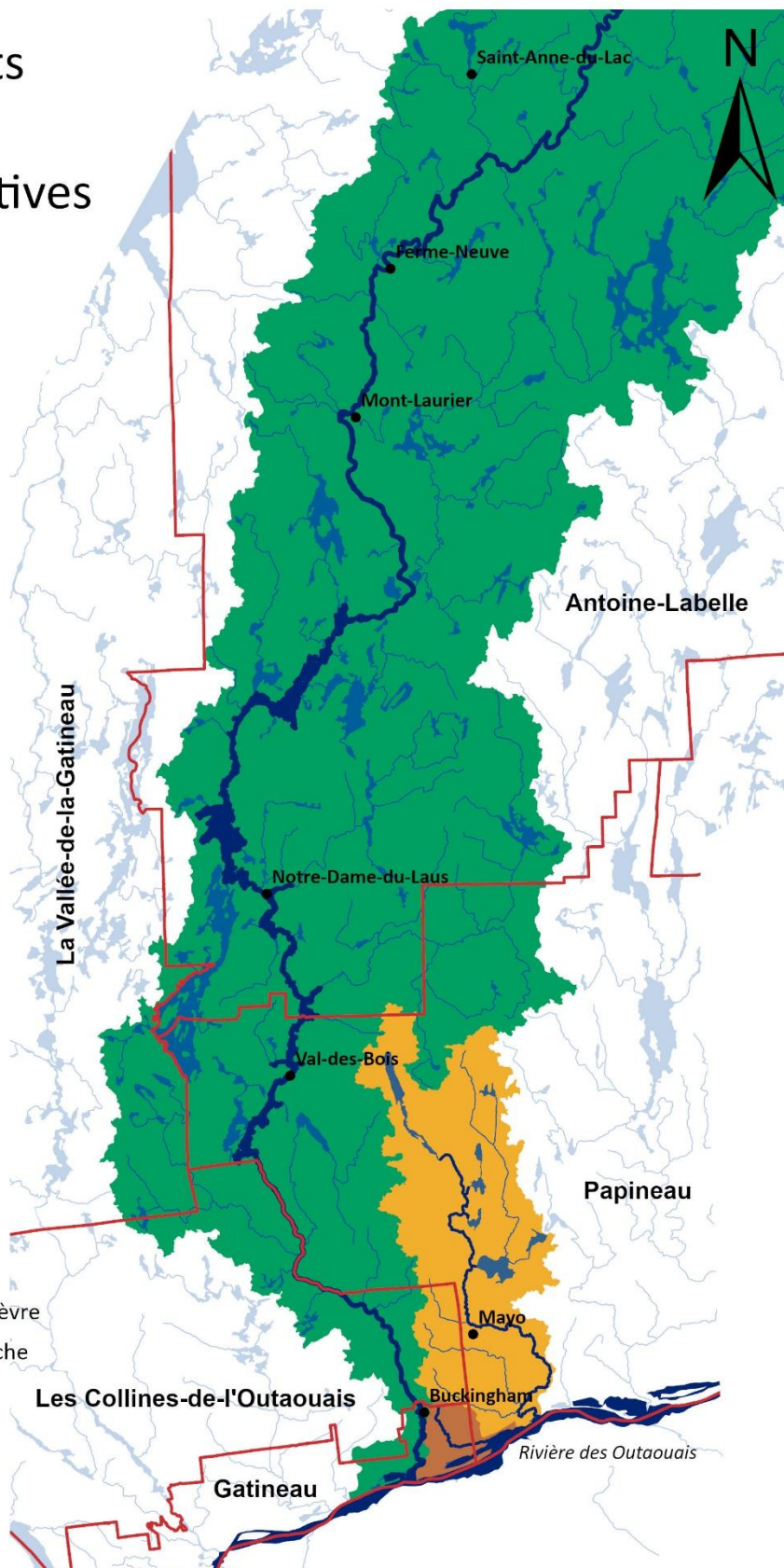


Figure 3 : Carte de localisation générale de la ZGIEBV

2.2. Faits saillants présentant l'environnement naturel et hydrique

Bassin versant de la rivière du Lièvre

Géologie et dépôts de surface

Le bassin versant de la rivière du Lièvre est majoritairement situé dans la région physiographique du Bouclier canadien. Une très petite partie du territoire se situe dans la région physiographique des Basses-Terres du Saint-Laurent. Cette dernière longe la rivière des Outaouais et est formée de plaines et de terrasses à pente très faible, générant des milieux propices au ralentissement des eaux et à la formation de milieux humides. Dans la Basse-Lièvre entre Gatineau et Val-des-Bois, des dépôts argileux de l'ancienne mer de Champlain composent désormais des terres propices à l'agriculture dans le fond de la vallée. Des dépôts argileux laissés par un lac proglaciaire sont aussi présents dans la large vallée de la Lièvre et de la rivière Kiamika dans le secteur de Mont-Laurier. La majorité des dépôts du Bouclier canadien sont toutefois d'origine glaciaire ou fluvioglaciaire et composés de till (roche, sable, etc.).

Hydrologie, climat et précipitations

Le bassin versant de la rivière du Lièvre couvre 9 485 km². Pour les fins du PDE, il comprend certains bassins versants orphelins de la rivière des Outaouais dans le secteur du quartier Angers de la ville de Gatineau, qui rejoignent aussi la Lièvre tout juste à son embouchure. Deuxième plus important tributaire de la rivière des Outaouais, la rivière du Lièvre s'étend sur 330 km de longueur depuis sa source dans le lac Orthès (territoire non organisé du Lac-Bazinet) jusqu'à son embouchure dans la rivière des Outaouais à la hauteur du secteur Masson-Angers de la ville de Gatineau. Fait particulier, un peu avant son exutoire, la rivière est canalisée sous terre entre le barrage Rhéaume et la centrale hydroélectrique de Masson, sur une distance de 1,6 kilomètre. Elle refait surface dans son lit initial un peu avant son embouchure. La rivière du Lièvre comporte plusieurs ouvrages de régulation des débits, barrages et centrales hydroélectriques dont les plus significatifs sont le barrage des Rapides-des-Cèdres, situé à Notre-Dame-du-Laus, qui régule les niveaux du réservoir lac du Poisson Blanc, du réservoir aux Sables et de la Lièvre jusqu'à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ainsi que le barrage de la centrale hydroélectrique de High Falls, qui crée le réservoir l'Escalier à Bowman et Val-des-Bois. Ces réservoirs modifient l'aspect de la rivière qui prend alors la forme d'immenses lacs en période estivale. Des barrages et des réservoirs régulent également la rivière Kiamika et la rivière Mitchinamecus, ses deux plus importants tributaires. Les principaux tributaires où se concentrent les activités humaines, principalement agricoles, sont la rivière Tapani, la rivière Kiamika, le ruisseau du Prêtre et le ruisseau de l'Argile. Le territoire se distingue aussi par la grande abondance de lacs. Les plus vastes lacs naturels sont les lacs Némiscachingue, des Îles et le Grand lac du Cerf. Le lac de l'Argile est le plus vaste lac de la portion outaouaise. Le débit de la Lièvre par rapport à son bassin versant est proportionnellement un peu moins important que certaines autres rivières en raison des précipitations plus faibles dans la portion nord du bassin versant. Variant entre 900 et 1000 mm/an, elles sont un peu moins élevées que dans la plupart des autres régions du sud du Québec. Au nord, un climat froid et humide règne alors qu'au sud, un climat plus clément permet une plus grande diversité végétale. Cinq domaines bioclimatiques composent le territoire : l'érablière à caryer cordiforme (à l'extrême sud), l'érablière à tilleul, l'érablière à bouleau jaune qui domine le bassin versant, la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc.

Milieux humides et hydriques

La cartographie actuelle suggère qu'au moins 7,15 % du bassin versant est occupé par des milieux humides d'au moins un hectare. Près de la moitié des milieux humides cartographiés sont des tourbières, la plupart boisées. La plus importante est la tourbière Décarie qui couvre 40 km², ce qui en fait le plus vaste milieu humide des Laurentides en

territoire habité. Peu de tourbières se retrouvent dans l'extrême sud du bassin versant, alors que leur présence augmente avec la latitude. La portion outaouaise du bassin versant est davantage caractérisée par des milieux humides de types marécage, marais et eau peu profonde, avec des milieux humides de très grande taille le long de la rivière des Outaouais (marais et marécages surtout). Les populations de castors sont en augmentation et de nombreux étangs d'eau peu profonde en milieu forestier sont associés à ses barrages. Les tourbières boisées et les marécages étant dominants, la grande majorité des superficies de milieux humides est donc boisée.

Espèces à statut précaire

Plusieurs espèces fauniques et floristiques ayant un statut de précarité sont recensées. Quatre espèces floristiques menacées se retrouvent sur le territoire, soit le ginseng à cinq folioles, la pelléade glabre, la pelléade à stipe pourpre et l'orme liège. Quatre espèces floristiques vulnérables et douze espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont également été répertoriées. Six espèces fauniques menacées se retrouvent sur le territoire, soit deux poissons, le cisco de printemps du lac des Écorces et le chabot de profondeur, la chauve-souris nordique, la petite chauve-souris brune, la paruline à ailes dorées et le martinet ramoneur. On retrouve également huit espèces vulnérables (petit blongios, faucon pèlerin, pygargue à tête blanche pour les oiseaux, chat-fou des rapides, omble chevalier *oquassa* pour les poissons, couleuvre tachetée, couleuvre d'eau du Nord, tortue des bois) et sept espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (barbotte jaune, troglodyte à bec court, couleuvre à collier du Nord, grenouille des marais, petit polatouche, chauve-souris pygmée de l'Est, campagnol-lemming de Cooper) ainsi que deux espèces d'oiseaux candidates, la guifette noire et l'hirondelle de rivage. Quelques espèces méritent une attention particulière. Le cas du cisco de printemps vient en tête de liste. En effet, la population de ciscos de lac trouvée au lac des Écorces constitue l'unique population frayant au printemps plutôt qu'à l'automne répertoriée actuellement en Amérique et peut-être dans le monde, ce qui en fait possiblement une population endémique au bassin versant. Plusieurs hypothèses ont été soulevées pour tenter d'expliquer le phénomène, notamment le fait que les eaux profondes du lac des Écorces maintiennent une température automnale relativement plus élevée que celle des lacs avoisinants étant donné que le lac est un élargissement de la rivière Kiamika et présente un taux de renouvellement élevé. Également dans le lac des Écorces, la présence exceptionnelle du chabot de profondeur a été confirmée. Il s'agit d'une espèce relique de la dernière glaciation qui a historiquement été répertoriée dans moins de cinq lacs au Québec. Parmi les autres espèces d'intérêt, l'omble chevalier *oquassa* est présent dans deux lacs de Denholm et de Val-des-Monts alors qu'il a disparu de plusieurs lacs. Il s'agit d'une espèce anadrome relique de la mer de Champlain qui a évolué pour demeurer dans quelques lacs profonds et froids du sud-ouest du bassin versant. La tortue des bois a fait l'objet de quelques signalements à divers endroits dans la MRC d'Antoine-Labelle, mais sa répartition semble discontinue et aucune population n'a encore été confirmée. Enfin, le petit blongios est un oiseau échassier qui est retrouvé dans les marais bordant la rivière des Outaouais.

Bassin versant de la rivière Blanche

La rivière Blanche s'écoule du nord vers le sud et son bassin versant couvre une superficie d'environ 555 km². Celui-ci est partiellement situé sur les Basses-Terres du Saint-Laurent pour la partie la plus au sud qui borde la rivière des Outaouais. La grande majorité du territoire est installée sur le Bouclier canadien. La tête des eaux se situe autour du lac Écho et du lac de l'Écluse, lac où la rivière débute officiellement son parcours, dans la réserve faunique de Papineau-Labelle. La rivière traverse ensuite le lac Smallian avant de terminer sa course dans la rivière des Outaouais légèrement à l'ouest de la ville de Thurso. Près de l'embouchure de la rivière, on y retrouve de grands marais dont le marais aux Carouges et le marais aux Massettes aménagés par Canards Illimités Canada. On compte quatre tributaires

principaux : la décharge du lac la Blanche (qui inclut la rivière d’Inlet), le ruisseau Hachard, le ruisseau MacClean et le ruisseau Brady. Vers le sud, la rivière et ses tributaires sont très encaissés alors qu’ils sillonnent les plaines agricoles de l’ancienne mer de Champlain, où les sols très argileux rendent l’eau naturellement opaque et d’aspect laiteux. Ce sont environ 330 lacs qui composent le paysage, concentrés dans la partie nord du bassin versant. Les plus vastes sont le lac la Blanche, le lac Écho et le lac de l’Écluse.

Milieux humides

Depuis 2023, la totalité du bassin versant de la rivière Blanche est couverte par la *Cartographie détaillée des milieux humides* de Canards Illimités Canada, présentant les milieux humides jusqu’à une taille de 0,1 hectare. C’est environ 8,2 % du bassin versant qui est occupé par les milieux humides cartographiés. On y retrouve en plus grand nombre les marécages alors que les tourbières représentent les milieux humides couvrant la plus grande superficie, ces dernières étant concentrées dans la portion nord. Une forte densité de castor est retrouvée sur le territoire, ce qui contribue à l’établissement de certains milieux humides de type eau peu profonde en zones forestières. Une partie de l’un des plus grands complexes de milieux humides du sud du Québec est insérée dans le bassin versant de la rivière Blanche, le long de la rivière des Outaouais. On y retrouve surtout de vastes marais. Le nord du lac la Blanche recèle aussi de vastes milieux humides, certains reconnus comme habitat du rat musqué.

Espèces à statut précaire et écosystèmes d’intérêt

La réserve écologique de la Forêt-la-Blanche, qui préserve une des rares forêts préindustrielles du sud du Québec, est l’une des seules réserves écologiques accessibles au public au Québec. Deux écosystèmes forestiers exceptionnels, la forêt ancienne du Lac-de-l’Écluse (une érablière à bouleau jaune dont certains spécimens sont âgés de plus de 400 ans) ainsi que la forêt ancienne du Lac-Écho, une prucheraie tricentenaire, se situent au nord-ouest du territoire. C’est environ 17 % des aires protégées du bassin versant qui sont des refuges biologiques. Des héronnières, des habitats du rat musqué, des aires de confinement du cerf de Virginie ainsi que des aires de concentration d’oiseaux aquatiques se retrouvent sur le territoire. Plusieurs espèces fauniques à statut précaire s’y retrouvent, notamment la paruline azurée, le pic à tête rouge, la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique, ces dernières désignées comme menacées. Les espèces vulnérables sont le petit blongios, le pygargue à tête blanche, le fouille-roche gris, et la couleuvre d’eau du Nord. Finalement, la grenouille des marais, la chauve-souris pygmée de l’Est, la couleuvre tachetée et la paruline hochequeue sont des espèces susceptibles. Aussi, plusieurs colonies de ginseng à cinq folioles (menacé) et d’ail des bois (vulnérable) y ont été découvertes. Des espèces floristiques vulnérables comme la Goodyérie pubescente et le Conopholis d’Amérique y ont été observés ainsi que cinq espèces floristiques susceptibles. Parmi ces espèces d’intérêt, mentionnons que le petit blongios fréquente les vastes marais le long de la rivière des Outaouais tandis que le fouille-roche gris (poisson) se retrouve dans le tronçon aval de la rivière, entre la rivière des Outaouais et le premier rapide (Lochaber-Partie-Ouest).

Bassin versant du ruisseau Pagé

Le bassin versant du ruisseau Pagé couvre 54,57 km² et se situe principalement dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers de la ville de Gatineau. Une faible proportion se retrouve dans les municipalités de L’Ange-Gardien et de Lochaber-Partie-Ouest. Le bassin versant est très majoritairement compris dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, tandis que l’extrémité nord se situe dans le Bouclier canadien. Le sol est dominé par d’épais dépôts d’argiles marines. Le ruisseau Pagé prend sa source dans plusieurs milieux humides situés à L’Ange-Gardien et traverse certains quartiers du secteur de Buckingham. Puis, il poursuit son cours à travers la zone agricole du secteur de Masson avant

de terminer sa course dans la baie de Lochaber, un des vastes complexes de milieux humides et hydriques bordant le cours principal de la rivière des Outaouais. Un peu avant son exutoire, le ruisseau Pagé traverse la réserve naturelle du Marais-Trépanier, une aire protégée appartenant à Canards Illimités Canada. À l'ouest du ruisseau Pagé proprement dit se trouve le ruisseau Smith, un petit tributaire de la rivière des Outaouais drainant le secteur de Masson. Le climat est modéré, subhumide et continental, traversé par les domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer cordiforme au sud et de l'érablière à tilleul au nord. Plusieurs milieux humides couvrent le bassin versant du ruisseau Pagé. Certains d'entre eux ont été aménagés par Canards Illimités Canada, entre la route 148 et la rivière des Outaouais. Près de la moitié de la superficie couverte par les milieux humides est occupée par les marais bordant cette dernière. Les marécages suivent de près en représentant 41,22 % des superficies. Au moins 30 % du bassin versant est couvert par des milieux humides cartographiés. Quatre aires de concentration d'oiseaux aquatiques et deux habitats du rat musqué inscrits au registre des aires protégées s'y trouvent. On y retrouve le petit blongios, le fouille-roche gris, la couleuvre tachetée et la couleuvre d'eau du Nord (espèces vulnérables), la barbotte jaune (espèce susceptible), la guifette noire et l'hirondelle de rivage, (espèces candidates). Finalement, deux espèces floristiques sont vulnérables et huit sont susceptibles. La naïade olivâtre, une plante aquatique susceptible et très rare, a été signalée dans la baie de Lochaber par le COBALI en 2023.

Autres faits saillants de la ZGIEBV

Eaux souterraines

Le *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec* (PACES) a été réalisé dans les Laurentides et en Outaouais sur l'ensemble du territoire municipalisé. Les eaux souterraines sont généralement disponibles en grande quantité. Dans les Laurentides, la majorité des aquifères sont en conditions de nappes libres, ce qui favorise la recharge à travers un sol perméable, toutefois plus vulnérable à la contamination. Des aquifères captifs sous une couche d'argile imperméable se retrouvent toutefois en fond de vallée. Pour la région de l'Outaouais, la vulnérabilité des aquifères est très variable, dépendamment de la présence de vallées ou de collines. Certains dépôts sont minces et perméables, donc plus vulnérables aux contaminants. Dans le fond de la vallée de la rivière du Lièvre en portion outaouaise et le long de la rivière des Outaouais, les aquifères sont confinés par des couches d'argile imperméable. La qualité des aquifères est jugée bonne en général, bien que les résultats démontrent que de nombreux puits sont contaminés par les coliformes fécaux provenant de la surface. La région de Mont-Laurier est aussi connue pour la présence naturelle du gaz radon dans l'eau et le sol, ce qui constitue un enjeu de santé publique.

Risques naturels

La ZGIEBV comprend quelques zones à risques naturels en raison de la composition du sol et au développement domiciliaire dans les plaines inondables. Des glissements de terrains ont eu lieu dans le sud des bassins versants de la rivière du Lièvre et de la rivière Blanche sur les sols argileux de type Léda, qui ont tendance à se liquéfier, particulièrement dans la région de Notre-Dame-de-la-Salette. De plus, deux crues printanières majeures ont eu lieu en 2017 et en 2019, inondant plusieurs résidences ou des secteurs des municipalités de Mayo, de Masson-Angers (Gatineau, rivière des Outaouais), de Mont-Laurier, de Ferme-Neuve et quelques autres. Les inondations demeurent toutefois localisées dans la ZGIEBV, en grande partie en raison de l'atténuation des crues par les réservoirs sur la rivière du Lièvre, alors que la rivière Blanche ne fait l'objet d'aucune régulation des débits.

2.3. Faits saillants sur l'occupation et l'usage du territoire

Bassin versant de la rivière du Lièvre

Le bassin versant de la rivière du Lièvre chevauche quatre régions administratives et sept MRC ou équivalent: Antoine-Labelle (81 %), Papineau (7 %), Matawinie (6 %), Collines-de-l'Outaouais (4 %), Vallée-de-la-Gatineau (2 %), la Ville de Gatineau (0,4 %) et l'agglomération de La Tuque (0,1 %). Le territoire est partagé entre 29 municipalités et 14 territoires non organisés (TNO). Seulement sept de ces municipalités sont entièrement incluses dans le territoire du bassin versant alors que les 22 autres n'y sont que partiellement. La population du bassin versant, environ 54 600 habitants, est répartie entre la ville de Gatineau, au sud et la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, au nord. La densité de population est de 5,75 habitants / km². Le nord du bassin versant, dans les TNOs de la MRC d'Antoine-Labelle, de la MRC de la Matawinie et de l'agglomération de la Tuque est majoritairement forestier et n'est pas considéré habité à l'année. Près de la moitié de la population se concentre dans la petite portion du bassin versant située dans le secteur Masson-Angers de la ville de Gatineau, dans l'extrême sud du territoire. La ville de Mont-Laurier représente quant à elle le noyau urbain de la MRC d'Antoine-Labelle avec environ 14 000 habitants. Avec les municipalités avoisinantes, notamment Lac-des-Écorces et Ferme-Neuve, le pôle de Mont-Laurier représente le principal noyau de population et d'activités du cœur du bassin versant. En général, la croissance démographique est restreinte à ces noyaux urbains, particulièrement à Gatineau et sa périphérie (L'Ange-Gardien, Val-des-Monts). La majorité du territoire est de tenure publique, principalement dans le nord du bassin versant. Les principales affectations structurantes du territoire sont le secteur forestier, avec une occupation de près de 69 % et le secteur agricole, avec 8 % du territoire. Plusieurs des plans d'eau importants associés à la villégiature ont une affectation récréative (8 %). L'affectation urbaine représente une proportion négligeable du territoire (0,4 %). L'affectation rurale (10 %), quant à elle, se répartit autour des noyaux urbains et comprend une grande variété d'usages.

Tourisme et villégiature

Le territoire est reconnu pour ses attraits de plein air et ses plans d'eau. L'omniprésence de la villégiature en bordure des lacs et des rivières structure en bonne partie l'occupation du territoire. Aux habitants permanents du territoire décrits précédemment s'ajoutent en effet des milliers de villégiateurs qui y séjournent principalement en période estivale. La portion outaouaise du territoire est particulièrement fréquentée par les villégiateurs gatinois et ontariens tandis que dans les Laurentides, la plupart proviennent du Grand Montréal. À titre d'exemple, environ la moitié des résidences des MRC d'Antoine-Labelle et des Collines-de-l'Outaouais sont considérées directement riveraines et dans le cas de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, pas moins de 76 % des résidences sont riveraines. Dans la MRC d'Antoine-Labelle, plus de la moitié des bâtiments riverains sont des résidences secondaires, ce qui signifie que le quart de toutes les propriétés de cette MRC sont des chalets riverains. Plus de la moitié des municipalités de cette MRC comptent davantage de résidences secondaires que de résidences principales sur les rives de ses plans d'eau. La chasse, mais surtout la pêche, sont des secteurs économiques prolifiques pour les régions des Laurentides et de l'Outaouais. Cinq pôles récréotouristiques se démarquent sur le territoire : les parcs régionaux du Poisson Blanc et Kiamika (prisés pour le canot-camping) et Montagne du Diable, pour les Laurentides ; le complexe récréotouristique du lac de l'Argile et le Centre nautique de la Lièvre de Buckingham pour l'Outaouais. Le bassin versant compte 17 pourvoiries à droits exclusifs en plus de celles à droits non exclusifs, cinq zones d'exploitations contrôlées (zecs), ainsi que la réserve faunique de Papineau-Labelle, au sud-est du territoire. En parallèle avec le développement accru de la villégiature, une augmentation de l'intensité des activités reliées à la navigation de plaisance est observée.

Secteur commercial, industriel et des transports

Les activités commerciales sont nettement centralisées à Mont-Laurier et à Gatineau. L'industrie du bois est la principale activité industrielle présente dans le bassin versant, avec neuf usines de transformations du bois pour la section entre Ferme-Neuve et Notre-Dame-de-Pontmain. L'exploitation de la forêt publique principalement, mais aussi privée, incluant la création et l'entretien d'un réseau de chemins forestiers très étendu, est l'activité économique la plus significative en termes de superficie impactée sur le territoire. En raison de la dominance de la forêt feuillue, ce sont surtout des coupes partielles qui sont réalisées, les coupes totales étant plutôt limitées au nord du bassin versant. Les deux pôles urbains principaux de Gatineau et de Mont-Laurier concentrent les activités industrielles lourdes. À Gatineau, la papetière Papier Masson (Masson) et l'usine de production de chlorite et de chlorate de sodium Erco Mondial (Buckingham) se distinguent par leur importance. Plusieurs grandes usines de sciage et de transformation du bois sont aussi retrouvées à Mont-Laurier en plus d'une autre à Ferme-Neuve. La production hydroélectrique est également une activité économique importante directement liée à l'utilisation de la rivière du Lièvre. Pas moins de six centrales hydroélectriques s'échelonnent sur la rivière, entre Mont-Laurier et Masson, dont trois uniquement à Gatineau. Trois entreprises privées opèrent ces installations. Deux mines sont actives sur le territoire. La mine opérée par Northern Graphite extrait le graphite depuis 1989 dans une mine à ciel ouvert située dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Une fosse d'extraction a été installée afin de recevoir les résidus miniers. La seconde mine, située à Mulgrave-et-Derry, est la seule mine de feldspath au Québec. Elle est exploitée sporadiquement afin d'alimenter l'usine Dentsply Canada lorsque celle-ci le requiert. De manière générale, les effluents industriels acheminés vers la rivière du Lièvre sont considérés correctement traités selon les normes gouvernementales avant le rejet au cours d'eau et ne sont pas l'objet de préoccupations importantes à l'échelle du bassin versant. Des correctifs ont toutefois été apportés à la mine Northern Graphite au cours des années 2010 afin de réduire les rejets de solides en suspension. La route 309 longe la rivière dans toute sa partie habitée. L'autoroute 50 et la route 148 traversent d'est en ouest le territoire à Gatineau tandis que la route 117 relie Montréal à l'Abitibi en passant par Mont-Laurier. Les routes 311 (vallée de la Kiamika) et 307 (réservoir l'Escalier) complètent pour l'essentiel le réseau routier. Une voie ferrée traverse la rivière à Gatineau et dessert Buckingham.

Secteur agricole

Bien que la zone agricole, telle que définie dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, couvre environ 848 km², soit 8 % de l'affectation du territoire, seulement 2 % du bassin versant est considéré effectivement cultivé ou consacré aux pâturages. En effet, l'analyse de l'utilisation réelle des sols agricoles démontre que les terrains occupés par les producteurs agricoles sont divisés à part à peu près égale entre les superficies dédiées à la culture et aux pâturages, et celles qui sont maintenues sous couvert forestier (boisés et érablière). Deux secteurs ont une plus forte vocation agricole. Un premier est situé entre les municipalités de Lac-du-Cerf et Sainte-Anne-du-Lac alors que le deuxième se situe entre Notre-Dame-de-la-Salette et Gatineau. Le portrait du secteur agricole dans le bassin versant de la rivière du Lièvre est hétérogène et en changement. Près de la moitié des superficies agricoles du bassin versant sont utilisées en boisés et/ou pour la plantation et la récolte forestière. Plus de la moitié des terres cultivées est destinée à produire du foin d'ensilage ou des plantes fourragères pour nourrir le bétail et près du tiers des terres sont utilisées en pâturage. Environ 12 % des terres servent à la production du maïs d'ensilage. Une augmentation pour les productions biologiques ainsi que les pratiques culturales visant la conservation des sols a été remarquée dans les dernières années. Considérant que la majorité des productions visent à nourrir des animaux d'élevage, il est important de tenir compte des quelque 12 500 unités animales du cheptel du bassin versant. Environ 70 % des fermes déclarent produire ou utiliser du fumier pour enrichir leurs sols. Aucun surplus de fumier n'a été mentionné par les municipalités et aucune exportation de fumier hors du bassin versant n'est nécessaire. Deux établissements de

production piscicole privés sont répertoriés sur le territoire, l'un à Ferme-Neuve dont le cours d'eau récepteur est le ruisseau du Diable, l'autre dans la municipalité de Val-des-Bois, avec pour cours d'eau récepteur le ruisseau Blanchard. La pisciculture gouvernementale de Lac-des-Écorces, sur la rivière Kiamika, a fermé ses portes en 2023.

Secteur de la conservation

Les aires protégées représentent 11,32 % du territoire, qui compte 14 écosystèmes forestiers exceptionnels, un habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, 22 habitats fauniques, une réserve écologique, une réserve naturelle reconnue, 131 refuges biologiques et quatre réserves de biodiversité projetées de grandes dimensions : du Lac-Némiscachingue, des Îles-du-Kiamika, de la Montagne-du-Diable et du Mont-Sainte-Marie.

Bassin versant de la rivière Blanche

Le bassin versant de la rivière Blanche se situe à 99,6 % dans l'Outaouais et à 0,4 % dans les Laurentides. Il couvre en partie 4 MRC et 11 municipalités, principalement dans la MRC de Papineau. La population présente dans le bassin versant de la rivière Blanche est estimée à 3 707 personnes selon le recensement canadien de 2021, pour une densité de 6 habitants / km². Environ la moitié du territoire, dans sa portion nord, dans la réserve faunique de Papineau-Labelle, est de tenure publique et inhabitée, tandis que la moitié sud est principalement de tenure privée.

Secteur récréatif et de villégiature

À la population permanente, il faut ajouter une forte présence de villégiateurs en saison estivale, surtout dans les municipalités de Mayo et de Mulgrave-et-Derry. Les activités récréatives et de villégiature représentent 48 % de l'affectation des terres, notamment dans la réserve faunique de Papineau-Labelle et autour de certains lacs comme les lacs Smallian, Lady (de la Dame), Hawk (Faucon) et la Blanche.

Secteur forestier et industriel

L'affectation forestière représente 26 % de l'affectation des terres, dans le centre du bassin versant, toutefois les activités de récolte forestière ont lieu également dans la réserve faunique de Papineau-Labelle dans la portion nord du territoire. Les superficies affectées annuellement par les coupes forestières représentent environ 2,5 % de la superficie totale du territoire. En comparaison, les superficies relatives touchées par les coupes dans le bassin versant de la rivière du Lièvre sont deux fois plus importantes. À l'est de l'embouchure de la rivière Blanche, en partie dans le bassin versant, mais principalement tout juste à l'extérieur, se trouve le vaste site industriel de l'usine Fortress Specialty Cellulose (présentement en arrêt d'activité). L'entreprise produisait à partir de résidus de bois une pâte cellulosique pour la fabrication de la rayonne, un produit destiné à l'industrie du textile.

Secteur agricole

L'affectation agricole couvre 23 % du bassin versant. La combinaison d'une topographie plane ainsi que la présence de dépôts d'argiles marines forment une zone particulièrement favorable pour l'agriculture plus intensive dans le sud du bassin versant, dans les municipalités de L'Ange-Gardien, de Lochaber-Partie-Ouest, de Lochaber et dans une moindre mesure, de Mayo. La culture la plus présente dans le territoire est le foin d'ensilage, suivi par le soya. Les grandes cultures annuelles sont très présentes et en augmentation dans le bassin versant. Les terres à vocation agricole qui sont réellement cultivées couvrent approximativement 45 % de cette superficie. Les terres destinées au pâturage couvrent environ 14 % des terres à vocation agricole alors que 36 % sont sous couvert forestier. La production animale est dominée par les bovins de boucherie et les vaches laitières. Le cheptel total du bassin versant

de la rivière Blanche s'élève à 1 302 unités animales. En moyenne, 80 % des fermes produisent ou utilisent du fumier pour enrichir les sols. Aucun surplus de fumier ne serait accumulé dans les municipalités concernées. De plus en plus de fermes semblent tendre vers des pratiques plus écoresponsables telles que des pratiques culturales qui visent un maintien d'un couvert végétal afin de réduire l'érosion et le lessivage, la plantation de haies brise-vent, etc.

Secteurs urbains et réseaux de transport

Le bassin versant ne compte aucun noyau villageois et la population est plutôt dispersée à travers le territoire rural. Bien que la rivière Blanche passe tout juste à la limite du pôle urbain de la ville de Thurso, celui-ci est presque exclusivement situé à l'extérieur du bassin versant. La rivière est toutefois la source d'eau potable de la ville. Son bassin versant est traversé d'est en ouest par l'autoroute 50, qui fait actuellement l'objet de travaux d'élargissement, par la route 148 et par une voie ferrée parallèle à la route 148.

Secteur de la conservation

Les aires protégées représentent 6,95 % de la superficie du territoire, qui compte deux écosystèmes forestiers exceptionnels, huit habitats fauniques (habitats du rat musqué et aires de concentration d'oiseaux aquatiques), sept refuges biologiques et une réserve écologique pouvant être visitée, la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche, couvrant 19,32 km². Le projet de réserve de biodiversité Mashkiki couvre une très petite partie du territoire.

Bassin versant du ruisseau Pagé

La population du bassin versant est estimée à 4 600 habitants, concentrée principalement dans les noyaux urbains de Buckingham et de Masson. Les terres comprises dans le territoire du bassin versant du ruisseau Pagé sont entièrement de tenure privée à l'exception de la baie de Lochaber et de son pourtour qui appartiennent à l'État. Dans les dernières années, les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham de la ville de Gatineau ont connu une augmentation démographique importante accompagnée d'une expansion des développements résidentiels et commerciaux. Il s'agit d'un bassin versant majoritairement occupé par les secteurs agricoles (60 % de l'affectation des terres) et résidentiels. La superficie des terres agricoles définies selon la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* est de 36 km². Plus de la moitié des superficies agricoles sont effectivement cultivées, avec 18,9 % des terres agricoles vouées aux pâturages et 24,3 % aux boisés. Les cultures à grand interligne comme le soya et le maïs-grain occupent toutefois les plus importantes superficies. Presque l'entièreté des cultures est destinée à l'alimentation animale. L'avenue Lépine représente l'axe commercial du territoire avec de nombreux commerces, restaurants, stations-service et supermarchés. La principale industrie, située sur la route 148, est une entreprise de production de poteaux électriques de bois. La route 148 et l'autoroute 50 traversent d'est en ouest le territoire. Une voie ferrée est parallèle à la route 148, avec un embranchement vers Buckingham utilisé par l'usine Erco Mondial qui l'utilise pour acheminer sa production de produits chimiques. Un traversier privé effectue le trajet Masson-Cumberland (Ontario) en empruntant la rivière des Outaouais.

Secteur de la conservation

Sept aires protégées sont recensées, soit des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, des habitats du rat musqué et la réserve naturelle du Marais-Trépanier (Canards Illimités Canada). Ces aires protégées représentent 13,61 % de la superficie du bassin versant. Les milieux humides le long de la rivière des Outaouais sont voués au projet de refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais, comme ceux des deux bassins versants précédents.

2.4. Faits saillants de l'état de la ressource eau et de ses usages

Bassin versant de la rivière du Lièvre

Qualité de l'eau et des milieux humides, aquatiques et riverains

De nombreux cours d'eau ont été échantillonnés depuis les vingt dernières années pour évaluer la qualité de l'eau dans le bassin versant, principalement au moyen de *l'Indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP₆)*. Les résultats, assez représentatifs de l'étendue et des sous-bassins du territoire, permettent de cibler des secteurs problématiques ou vulnérables. Globalement, la qualité l'eau de la rivière du Lièvre elle-même dans l'ensemble de son parcours est jugée bonne et permet généralement tous les usages, ce qui est aussi le cas de son plus important tributaire, la rivière Kiamika. Les apports en phosphore et en azote sont jugés bien en deçà de la capacité de support estimée, les activités agricoles n'étant pas jugées suffisamment étendues et intensives pour provoquer une dégradation importante de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant. Les trois quarts des apports en phosphore proviendraient des stations d'épuration municipales, en particulier celle de Gatineau qui contribuerait à elle seule à environ le tiers de tous les apports anthropiques en phosphore, mais dont l'impact est limité au dernier kilomètre de la rivière. Le caractère très majoritairement forestier du bassin versant et la faible intensité des activités anthropiques sur l'ensemble du territoire expliquent en grande partie cette qualité enviable.

Par contre, certains sous-bassins ont été identifiés comme plus problématiques, particulièrement de plus petits cours d'eau en milieu agricole ou urbain dont les rives sont peu végétalisées, dont le tracé a souvent été linéarisé et où les rejets associés aux activités anthropiques sont plus concentrés. Les ruisseaux Villemaire, Léopold-Leduc, des Journalistes et Burke sont des cours d'eau jugés plus dégradés en milieux urbains. En milieu agricole, le ruisseau Lanthier, le ruisseau de l'Équerre et le Petit ruisseau de l'Argile sont jugés plus problématiques étant donné leur qualité satisfaisante à douteuse et certains dépassements de critères de qualité, mais aussi parce qu'ils sont tributaires de lacs de villégiature et contribuent fortement à leur eutrophisation. Les cours d'eau de plus petite taille ont en effet une capacité de dilution nettement moindre et sont davantage susceptibles de connaître de grandes variations de la qualité de l'eau, notamment en fonction des précipitations. Les dépassements de critères de qualité sur le territoire sont presque exclusivement pour les concentrations de phosphore total, de solides en suspension et de coliformes fécaux. Malgré la disponibilité de données sur un grand nombre de cours d'eau, il demeure difficile de mesurer l'évolution temporelle de la qualité de l'eau dans l'ensemble du territoire, mis à part pour les stations permanentes sur la rivière du Lièvre et la rivière Kiamika, dont les résultats sont stables depuis leur entrée en fonction. Du côté des nombreux lacs du territoire, les résultats du *Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)* démontrent des états trophiques se situant très majoritairement dans les catégories oligotrophe ou oligo-mésotrophe, ce qui témoigne de lacs relativement peu avancés dans le processus d'eutrophisation. Le portrait d'année en année est plutôt stable, avec quelques lacs dont les résultats suggèrent une légère amélioration, d'autres une légère détérioration. Le nombre de données permettant de confirmer cette évolution est toutefois restreint. Au moins 28 lacs ont connu un ou plusieurs épisodes de floraison de cyanobactéries documentés, mais ce nombre est limité aux signalements officiels ou rapportés au COBALI. La présence des polluants émergents comme les microplastiques, les pesticides ou les composés pharmaceutiques n'est pas documentée actuellement.

La rivière du Lièvre constitue la source d'eau potable pour les trois principaux noyaux urbains du territoire, soit Ferme-Neuve, Mont-Laurier et les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers de la ville de Gatineau. Les eaux usées de ces municipalités sont également retournées après traitement à la rivière. Il est difficile d'estimer

exactement l'approvisionnement en eau potable de l'entièreté des résidences du territoire. C'est environ le tiers de la population permanente qui s'approvisionne en eau potable à l'aide d'un puits individuel. Les deux tiers restants sont desservis par un des treize réseaux de distribution municipaux qui se retrouvent sur le territoire (dix d'entre eux s'approvisionnent en eau souterraine). La ville de Gatineau a connu une forte augmentation démographique et la demande en eau potable a également augmenté suite à l'agrandissement de la station d'eau potable au début des années 2010. Le phénomène de surverse est également un enjeu important par rapport à la qualité des eaux de surface. Le COBALI a échantillonné la rivière du Lièvre en aval du centre-ville de Mont-Laurier et celui de Ferme-Neuve, en aval d'ouvrages de surverses. Les résultats montrent des dépassements des critères de qualité des coliformes fécaux, des solides en suspension et du phosphore après une forte pluie. Les surverses se produisent lorsque le réseau est unitaire, combinant les eaux pluviales et les eaux usées d'égouts sanitaires. Lors de fortes pluies ces réseaux débordent et des eaux usées non traitées sont dirigées vers les cours d'eau récepteurs. Les trois noyaux urbains principaux démontrent tous des problématiques assez importantes de surverses affectant la Lièvre, mais la problématique à cet égard est faible dans les quatre autres municipalités ayant une station de traitement des eaux usées. Dans la vallée de la Lièvre, secteur Laurentides seulement, les installations septiques autonomes (ISA) desservaient 8 080 résidences permanentes, 3 670 résidences saisonnières et 2 480 résidences qui utilisaient encore un puisard en 2008. Toutefois le manque de données récentes laisse estimer qu'un bon nombre de ces puisards ont été remplacés par des installations plus récentes et conformes. Le nombre d'ISA est moins élevé dans le sud du bassin versant, mais à l'extérieur de Gatineau, très peu de résidences sont raccordées à un système d'égouts.

Les milieux humides sont abondants et variés à l'échelle de la zone de gestion et respectent vraisemblablement les principales lignes directrices de conservation. Autrefois pratiquée à large échelle en milieu agricole, urbain et de villégiature, la destruction des milieux humides et hydriques est aujourd'hui un phénomène plus localisé dans les secteurs d'expansion urbaine et ponctuellement en littoral, dans le cas de travaux non autorisés. Toutefois, la dégradation de ces milieux se poursuit ponctuellement de manière diffuse en raison des mauvaises pratiques associées aux chemins, aux ponceaux, à la circulation de véhicules hors routes, à la foresterie, à l'agriculture et au développement de la villégiature. De nombreux petits cours d'eau ont été linéarisés ou déviés par le passé, surtout dans les milieux agricoles et urbains. Cette pratique a engendré une perte considérable de milieux hydriques. L'entretien des cours d'eau agricoles maintient par ailleurs leur caractère artificialisé. En ce qui concerne la végétation en rive, des améliorations sont notées en ce qui concerne sa conservation lors de nouvelles implantations. Toutefois, les efforts de restauration des bandes riveraines au-delà du bord immédiat du plan d'eau demeurent limités.

Espèces exotiques envahissantes

La perturbation irréversible des écosystèmes par les espèces exotiques envahissantes (EEE) a pris des proportions inquiétantes dans le bassin versant ces dix dernières années, au point de devenir une problématique incontournable. L'EEE la plus répandue et ayant les impacts les plus importants depuis une vingtaine d'années est sans conteste le myriophylle à épi, qui est répertorié dans pas moins d'une trentaine de lacs sur l'ensemble du territoire habité. Cette plante a pour effet d'augmenter significativement les superficies d'herbiers aquatiques dans la plupart des lacs touchés et de limiter les usages comme la baignade ou la navigation. D'autres EEE aquatiques sont présentes, pour l'instant essentiellement en Outaouais : l'hydrocharide grenouillette, le potamot crépu (baies de la rivière des Outaouais), l'iris faux-acoire, le butome à ombelle et l'alpiste roseau. Certaines espèces fauniques aquatiques exotiques envahissantes sont aussi confirmées depuis quelques années, soit l'écrevisse à taches rouges, la méduse d'eau douce et les vivipares géorgienne et asiatique. Plusieurs plantes de milieux humides ont été signalées ces dernières années. Une importante progression du roseau commun le long des grands axes routiers de la région de

Mont-Laurier a été remarquée depuis cinq ans. La renouée du Japon et la salicaire commune sont fréquentes dans l'ensemble du territoire habité. Les nerpruns sp. ont été signalés dans l'extrême sud du bassin versant et la ville de Gatineau semble très affectée par l'espèce. L'impatiante glanduleuse a été signalée à Ferme-Neuve. Enfin, la berce du Caucase a été confirmée en 2023 à Notre-Dame-de-Pontmain, une plante pouvant causer des brûlures graves.

Bassin versant de la rivière Blanche

Qualité de l'eau et des milieux humides, aquatiques et riverains

Une station permanente du Réseau-rivières échantillonne la rivière Blanche à la hauteur de la route 148, complètement en aval de la rivière. Les résultats qui s'étendent sur la période de 2012 à 2022, démontrent une variation de la qualité de l'eau entre satisfaisante et douteuse. Selon la période la plus récente, de 2020 à 2022, le résultat de l'IQBP₆ est de 54, soit une eau de qualité douteuse avec des dépassements du phosphore total, des coliformes fécaux et des solides en suspension. En 2019, l'Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) réalisé par le MELCCFP au même site a démontré un résultat de 35, une cote C, qui signifie que l'état trophique du cours d'eau est méso-eutrophe. En 2018, la rivière Blanche a également été échantillonnée en amont à Mayo ainsi qu'à Thurso. Les deux échantillonnages ont respectivement démontré une eau de qualité satisfaisante et une eau de bonne qualité. Deux importants tributaires de la rivière Blanche (ruisseau MacClean et ruisseau Brady) ont également été échantillonnés en 2018. Les résultats démontrent que ces deux ruisseaux drainant des territoires majoritairement agricoles pourraient participer de façon importante à la dégradation de la qualité de l'eau de la rivière Blanche dans son tronçon le plus en aval, avec une qualité de l'eau douteuse et très mauvaise respectivement. L'agriculture intensive se concentre en effet dans leurs bassins versants. La ville de Thurso (extérieur du bassin versant) puise son eau potable dans la rivière Blanche, de même que l'usine Fortress Specialty Cellulose. Les eaux usées traitées sont toutefois acheminées directement dans la rivière des Outaouais et ne retournent pas à la rivière Blanche. Mis à part le réseau d'aqueduc de Thurso, toutes les habitations sont approvisionnées à l'aide de puits individuels. L'épuration des eaux usées domestiques est également gérée de manière individuelle par des installations septiques autonomes. La santé générale des lacs du bassin versant est bonne, les résultats du RSVL démontrant que les niveaux trophiques varient entre les classes oligotrophes et ultra-oligotrophes. La situation des milieux humides, aquatiques et riverains est jugée similaire à la situation dans le bassin versant de la Lièvre. La rivière Blanche est identifiée comme un corridor de biodiversité par la MRC de Papineau étant donné le bon état de naturalité de ses rives, aux pentes plutôt fortes.

Espèces exotiques envahissantes

L'hydrocharide grenouillette, l'iris faux-acore, le nerprun sp., la salicaire commune, l'alpiste roseau, le butome à ombelle, le gaillet mollugine, le nerprun cathartique sont signalés dans le sud du bassin versant. La renouée du Japon et le roseau commun sont assurément présents bien que non signalés officiellement. Le myriophylle à épi est présent dans le lac Long à Mayo et dans le lac la Blanche. En outre, la vivipare géorgienne a été signalée dans le lac la Blanche.

Bassin versant du ruisseau Pagé

Qualité de l'eau et des milieux humides, aquatiques et riverains

La qualité de l'eau du ruisseau Pagé a été échantillonnée en 2014, en 2015 et en 2023 afin d'obtenir un IQBP₆. En 2014, des échantillons visant à déterminer l'IDEC ont également été prélevés. À plusieurs reprises des dépassements des seuils établis ont été remarqués. En 2014, les résultats pour l'IQBP₆ étaient de 40, une eau de qualité douteuse. Les résultats de l'IDEC pour 2014 ont démontré un état trophique méso-eutrophe (cote C) pour les trois stations d'échantillonnage sur le ruisseau Pagé. En 2015, trois stations ont été échantillonnées, soit une en amont de l'avenue

Lépine, une située en amont de la jonction avec la route 148 (la même qu'en 2014) et la troisième, à la jonction de la digue du marais Trépanier et de la route 148. Les stations ont obtenu les IQBP₆ respectifs de 72 (satisfaisant), 44 (douteuse) et 6 (très mauvaise). Les résultats obtenus en 2023 au pont de la route 148 ont démontré une eau de mauvaise qualité avec un IQBP₆ de 36. Les résultats d'analyses ont démontré des dépassements pour les coliformes fécaux et pour le phosphore total pour chacun des six échantillons prélevés en 2023 ainsi que cinq échantillons sur six pour les solides en suspension. Une forte dégradation de la qualité de l'eau est remarquée entre les stations de l'avenue Lépine et la sortie du ruisseau Pagé, dans le marais-Trépanier. Une accumulation des sédiments dans les marais aménagés a été notée. Le ruisseau Smith, un des cours d'eau d'importance situé presque entièrement en milieu agricole, a été échantillonné en 2019 afin d'obtenir un IDEC. Les résultats démontrent un état trophique eutrophe de 10, associé à une cote D. L'urbanisation croissante et rapide, la destruction planifiée de nombreux milieux humides, le développement d'infrastructures routières comme l'autoroute 50, la faible végétalisation des bandes riveraines, les activités agricoles de plus en plus intensives où les cultures annuelles comme le maïs sont en augmentation, laissent entrevoir une dégradation croissante de la qualité de l'eau. Cette mauvaise qualité compromet les habitats des milieux humides et des baies de la rivière des Outaouais qui ont une forte valeur écologique. On estime à environ 150 résidences ayant une installation septique autonome sur le territoire. Quelques ouvrages de surverses dans le secteur urbain de Buckingham peuvent affecter la qualité de l'eau du ruisseau, mais leur impact est mal documenté.

Espèces exotiques envahissantes

Trois colonies de châtaigne d'eau ont été détectées dans la baie de Lochaber de la rivière des Outaouais en 2023. Ce signalement est extrêmement préoccupant considérant les effets dramatiques que peuvent avoir cette plante flottante sur les écosystèmes. L'alpiste roseau, le butome à ombelle, la salicaire commune, le roseau commun, l'hydrocharide grenouillette et le myriophylle à épi sont aussi présents.

Ensemble de la zone de gestion intégrée de l'eau du Lièvre

Les conflits d'usages associés à la gestion des plans d'eau et à la navigation

L'augmentation de l'utilisation des lacs et des cours d'eau pour les activités nautiques remonte à la fin de la drave sur la Lièvre en 1993. La popularité croissante des embarcations non motorisées (canot, kayak, planche à pagaie) est à mettre en parallèle avec la présence croissante d'embarcations à moteur de types hors-bord, de *Wakeboats* conçus pour générer des vagues surdimensionnées et de motomarines de plus en plus puissantes. L'usage souvent inapproprié de ces embarcations entraîne beaucoup de mécontentements et d'inquiétude relativement au bruit engendré, à la production de grosses vagues répétées, à l'érosion accentuée par les vagues et à la remise en suspension des sédiments dû au brassage du fond. Certains usages cohabitent plus difficilement, par exemple le ski nautique et la planche à pagaie. La propagation inquiétante d'espèces exotiques envahissantes dans les lacs exacerbe les tensions entre les usagers et aussi entre riverains et visiteurs, ce qui peut mener à une volonté de restreindre les accès publics aux lacs. La présence de nombreux barrages engendre aussi des conflits puisque les niveaux d'eau idéaux ne font pas l'unanimité. Dans certains secteurs de réservoirs régularisés, le niveau de l'eau peut varier rapidement et de plusieurs mètres selon les saisons, ce qui peut augmenter l'érosion des propriétés riveraines. La gestion et l'entretien de plusieurs barrages ayant perdu leur vocation ou leur propriétaire initial (moulin à scie, promoteur de terrains de villégiature) sont problématiques.

Les **cartes des secteurs prioritaires** pour la qualité de l'eau et des habitats, ainsi que pour les conflits d'usages liés aux réservoirs sont disponibles en annexe.

Chapitre 3 – Plan directeur de l'eau

Vision des ressources en eau et des usages pour la ZGIE

« D'ici 2034, la zone de gestion du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre sera reconnue pour son eau de qualité accessible aux citoyens et ses écosystèmes aquatiques sains ».



CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 1: Mauvaise qualité de l'eau

ORIENTATION 1.1 : Réduire les sources de pollution de l'eau de surface

Bien que la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs soit généralement bonne dans la ZGIEBV, des efforts doivent être mis en place pour conserver les usages tels que la baignade et le prélèvement d'eau potable de qualité, ainsi que pour améliorer l'état de certains petits cours d'eau dégradés, notamment en milieu agricole et urbain. L'atteinte des objectifs nécessite la collaboration des organisations, mais aussi une amélioration individuelle des pratiques citoyennes, surtout en milieu riverain.



Objectif 1.1.1 : D'ici 2028, réaliser 20 projets en bandes riveraines (caractérisation et /ou de restauration de bandes riveraines) sur des nouveaux milieux hydriques de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de projets réalisés sur de nouveaux milieux hydriques

Objectif 1.1.2 : D'ici 2028, implanter sur 20 exploitations agricoles des pratiques agroenvironnementales dans le cadre de projets collectifs, à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre d'exploitations agricoles ayant implanté de nouvelles pratiques

Objectif 1.1.3 : D'ici 2028, avoir réalisé 5 projets de promotion de pratiques agroenvironnementales (soit 1 dans chaque MRC concernées), à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de MRC où au moins un projet de promotion a été réalisé

Objectif 1.1.4 : D'ici 2034, intégrer 25 mesures de gestion durable des eaux pluviales (GDEP) et aux surfaces imperméabilisées (soit au moins 1 par municipalité) à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités ayant intégré des mesures de GDEP

Objectif 1.1.5 : D'ici 2034, implanter 10 nouvelles infrastructures ou projets à portée collective (soit 1 dans 10 municipalités différentes) à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de municipalités ayant implanté une nouvelle infrastructure ou projet lié à la GDEP

Objectif 1.1.6 : D'ici 2034, réduire dans 7 municipalités le nombre et la durée des surverses d'eaux usées non traitées à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de municipalités disposant d'un égout ayant réduit le nombre et la durée des surverses

<p>Objectif 1.1.7 : D'ici 2028, documenter dans 20 municipalités une amélioration nette de la conformité des installations septiques et de la végétalisation des bandes riveraines, à l'échelle de la ZGIEBV</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Nombre de municipalités ayant documenté une amélioration nette de la conformité des installations septiques et des bandes riveraines</p>
<p>Objectif 1.1.8 : D'ici 2028, avoir informé à 10 reprises (de manière régionale et municipale) les riverains quant aux bonnes pratiques riveraines, à l'échelle de la ZGIEBV</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités où les riverains ont été informés par 5 communications locales et 5 communications régionales sur les bonnes pratiques riveraines</p>
<p>Objectif 1.1.9 : D'ici 2028, réduire à la source pour 7 réseaux municipaux visés par le RPEP les risques de contamination de l'eau potable et les volumes de prélèvements par habitant, à l'échelle de la ZGIEBV</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Nombre de municipalités visées par le RPEP ayant réduit les risques de contamination et les volumes prélevés</p>
<p>Objectif 1.1.10 : D'ici 2028, appliquer 25 réglementations et politiques internes de gestion de l'érosion (soit 1 pour chacune des 25 municipalités) à l'échelle de la ZGIEBV</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Nombre de municipalités ayant appliqué une réglementation ou des politiques internes relativement au contrôle de l'érosion</p>

ORIENTATION 1.2 : Acquérir et diffuser des connaissances sur l'état des ressources en eau

Compte tenu de l'immensité de la ZGIEBV et du grand nombre de lacs et de cours d'eau, les efforts d'acquisition de connaissances doivent être poursuivis et les données doivent être facilement disponibles pour les décideurs et les citoyens. Les objectifs visent à documenter l'évolution de la qualité des lacs et des cours d'eau ayant déjà fait l'objet d'un suivi, mais aussi d'acquérir des données sur de nouveaux cours d'eau, lacs et aquifères. L'implication de bénévoles riverains est indispensable.



Objectif 1.2.1 : D'ici 2034, avoir réalisé 20 projets d'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de projets d'acquisition sur la qualité réalisés

Objectif 1.2.2 : D'ici 2028, augmenter de 5 le nombre de lacs faisant l'objet d'activités de suivi par les citoyens à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de nouveaux lacs bénéficiant d'un suivi citoyen

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 2: Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

ORIENTATION 2.1 : Conserver les milieux humides et hydriques

Compte tenu des nombreux services écologiques qu'ils nous rendent, les milieux humides et hydriques du territoire doivent être mieux connus, cartographiés et identifiés sur le terrain. Des mesures de conservation plus concrètes doivent être prises au niveau régional, avec la collaboration de propriétaires privés, afin de tendre vers l'objectif « zéro perte nette » et maintenir l'intégrité de ces milieux, y compris en zone inondable. Le rétablissement spécifique d'espèces à statut précaire est souhaité.



Objectif 2.1.1 : D'ici 2028, informer par 5 MRC (avec un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)) les citoyens et les professionnels sur les milieux humides et hydriques à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de MRC ayant informé les citoyens et professionnels

Objectif 2.1.2 : D'ici 2028, réaliser 5 projets régionaux de caractérisation des milieux humides et hydriques (soit 1 par MRC ayant un PRMHH complété) à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de projets régionaux de caractérisation réalisés

Objectif 2.1.3 : D'ici 2028, réaliser 3 projets régionaux pour outiller les propriétaires de boisés et les entrepreneurs forestiers pour la protection des milieux humides et hydriques, la gestion des sédiments et la connectivité des cours d'eau, à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de projets régionaux réalisés

Objectif 2.1.4 : D'ici 2034, réaliser 10 projets sur le terrain ou projets de sensibilisation d'ampleur régionale pour réduire l'impact des véhicules hors route (VHR) à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de projets réalisés

Objectif 2.1.5 : D'ici 2034, conclure 10 ententes de partenariats (notariés ou non) visant la protection des milieux humides et hydriques sur des terrains privés à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre d'ententes de partenariat conclues

Objectif 2.1.6 : D'ici 2034, réaliser 10 projets visant spécifiquement la conservation des habitats des espèces de milieux humides et hydriques, qui sont en situation précaire ou en déclin à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de projets réalisés

Objectif 2.1.7 : D'ici 2028, réaliser 5 projets régionaux pour informer les citoyens et/ou les acteurs sur la dynamique des cours d'eau (érosion, espaces de mobilité et d'inondabilité, gestion des réservoirs, barrage de castors et obstructions), en lien avec la réglementation et les mesures de sécurité civile

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de projets réalisés

ORIENTATION 2.2 : Restaurer et mettre en valeur les milieux humides et hydriques

Plusieurs milieux humides ou hydriques ont été détruits ou dégradés historiquement sur le territoire. De plus, ceux-ci sont souvent méconnus et difficile d'accès. De nouvelles opportunités découlant notamment du contexte réglementaire québécois permettront de faciliter la restauration ou la création de ces milieux, ainsi que d'en améliorer l'accès. La réduction des risques en zone inondable et le maintien des fonctions écologiques de ces milieux riverains demeure aussi un objectif important.



Objectif 2.2.1 : D'ici 2034, avoir réalisé 10 projets de restauration, création ou connectivité liés aux milieux humides (soit au moins 1 milieu dans 4 MRC) à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de projets réalisés

Objectif 2.2.2 : D'ici 2034, mettre en valeur 10 milieux humides ou hydriques pour en faire connaître les richesses, à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de milieux humides ou hydriques mis en valeur

Objectif 2.2.3 : D'ici 2034, réaliser 5 projets permettant de réduire les risques tout en favorisant la restauration des fonctions écologiques dans les zones inondables ciblées, à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de projets réalisés

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 3: Présence d'une espèce exotique envahissante

ORIENTATION 3.1 : Réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes

La propagation fulgurante des espèces exotiques envahissantes, tant dans les milieux humides que dans les milieux hydriques, est une préoccupation majeure et universellement partagée. Le caractère irréversible de l'implantation de ces espèces mérite que l'on consacre à cette problématique des efforts considérables. Outre le contrôle localisé de certaines espèces, la sensibilisation des citoyens et leur capacité à détecter les espèces exotiques envahissantes sont les principales priorités.



Objectif 3.1.1 : D'ici 2028, réaliser 20 projets de détection ou de délimitation des espèces exotiques envahissantes (EEE) en milieu humide ou hydrique à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de projets de détection ou de délimitation réalisés

Objectif 3.1.2 : D'ici 2028, avoir informé à 7 reprises (de manière régionale et municipale) les citoyens et les acteurs à l'adoption des bonnes pratiques pour contrer les EEE à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités dont les citoyens ont été informés à cinq reprises par leur municipalité et à deux reprises par un projet régional

Objectif 3.1.3 : D'ici 2028, avoir réalisé 3 évènements de formation pour outiller les acteurs pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre d'évènements régionaux réalisés

Objectif 3.1.4 : D'ici 2034, réaliser 12 projets de contrôle des espèces exotiques envahissantes en milieu humide ou hydrique à l'échelle de la ZGIEBV

Type : conservation
Indicateur : Nombre de projets de contrôle réalisés

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 4: Conflits d'usages

ORIENTATION 4.1 : Améliorer l'accès public aux plans d'eau de façon durable

L'accès facile à des stations de nettoyage des embarcations couvrant l'ensemble du territoire est une priorité incontournable, afin que cette pratique se normalise auprès des plaisanciers. Un équilibre doit être atteint afin de conserver le caractère public et accessible des plans d'eau pour l'ensemble des citoyens, tout en prenant les mesures nécessaires à leur protection.



Objectif 4.1.1 : D'ici 2034, implanter 25 stations de nettoyage des embarcations avec des mesures de publicité et d'information (mises en place dans les municipalités, réserve faunique de Papineau-Labelle et TNO du nord) à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de municipalités, TNO et réserve faunique (1) ayant implanté une station ou étant efficacement desservies par une station

Objectif 4.1.2 : D'ici 2028, avoir réalisé deux projets afin de publiciser les emplacements et le fonctionnement des stations de nettoyage des embarcations et des accès publics aux plans d'eau à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de projets réalisés

Objectif 4.1.3 : D'ici 2030, améliorer 5 accès aux plans d'eau (au moins 1 amélioration dans chacune des 5 MRC) à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de MRC dans lesquelles les municipalités ont amélioré l'accessibilité aux plans d'eau

ORIENTATION 4.2 : Favoriser la sensibilisation des plaisanciers et la concertation des utilisateurs des plans d'eau

L'utilisation de plus en plus importante des lacs et des rivières pour la navigation de plaisance entraîne des conflits entre les différents utilisateurs de même qu'avec les riverains. Les embarcations générant de fortes vagues et circulant en eau peu profonde, souvent à grande vitesse, sont une menace pour les écosystèmes. La sensibilisation des plaisanciers et la concertation des usagers des plans d'eau sont importantes, notamment dans le contexte de la gestion des réservoirs.



Objectif 4.2.1 : D'ici 2028, sensibiliser 20 municipalités et 20 associations de lacs aux bonnes pratiques nautiques adaptées au contexte de leurs plans d'eau, à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités et d'associations de lacs sensibilisées

Objectif 4.2.2 : D'ici 2028, avoir informé à 7 reprises (de manière régionale et municipale) les citoyens aux impacts de la navigation de plaisance et bonnes pratiques à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités dont les citoyens ont été informés à cinq reprises par leur municipalité et à deux reprises par un projet régional

Objectif 4.2.3 : D'ici 2028, implanter 5 nouveaux mécanismes de concertation (soit pour les lacs, cours d'eau ou secteurs couvrant plus d'une municipalité) à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de lacs, de cours d'eau ou secteurs ayant implanté un nouveau mécanisme de concertation

Objectif 4.2.4 : D'ici 2028, créer 2 outils régionaux d'information sur le fonctionnement de la gestion des niveaux d'eau en lien avec les réservoirs, à l'échelle de la ZGIEBV

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre d'outils créés

Chapitre 4 – Documents complémentaires

De nombreux documents complémentaires accompagnent le PDE. Ces documents complémentaires présentent des informations supplémentaires et permettent une meilleure compréhension de la démarche. Parmi ces documents, nous retrouvons, entre autres :

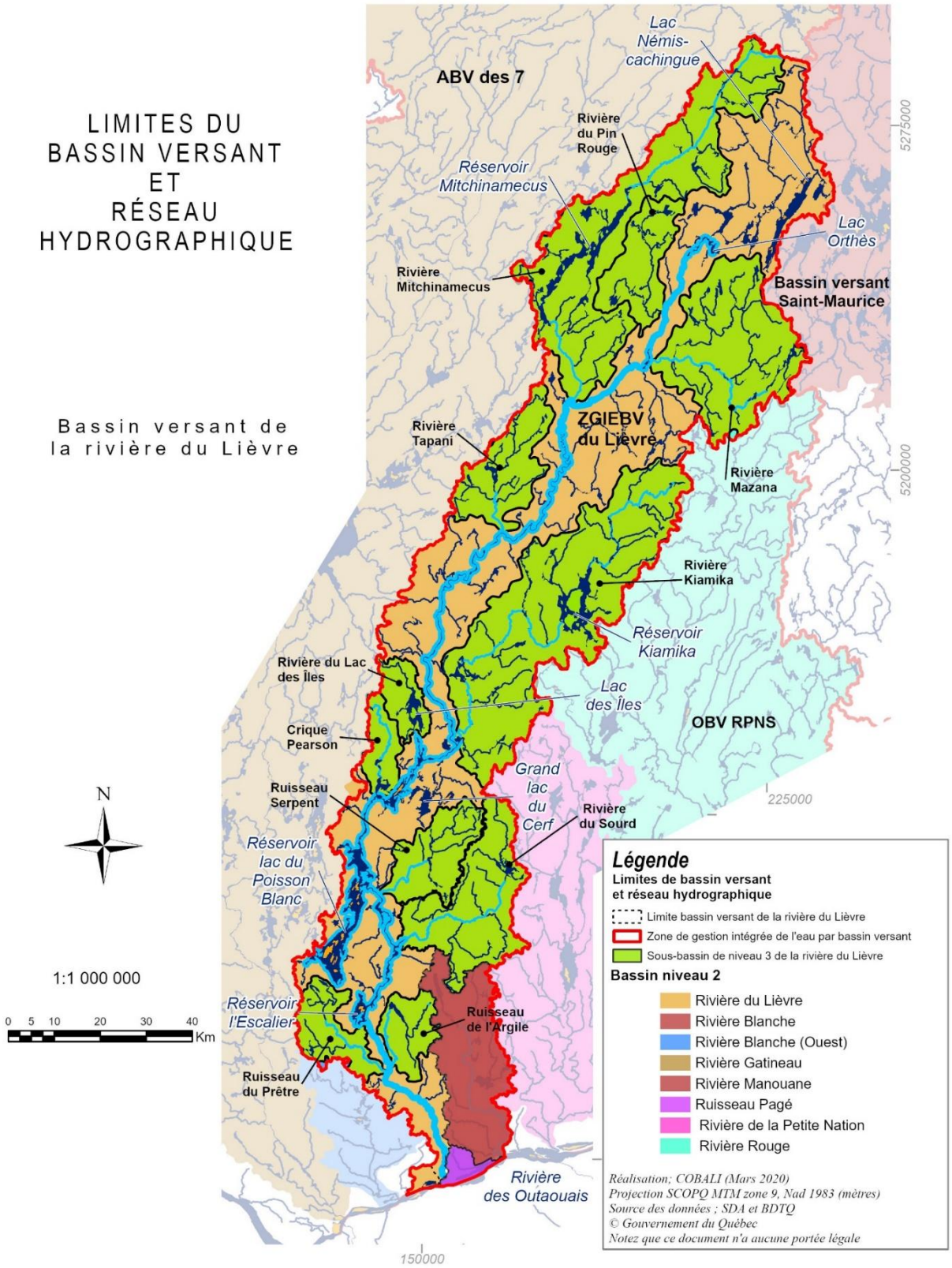
- **Les fiches diagnostiques** : ces fiches synthèses visent à documenter le portrait et le diagnostic des catégories de problématiques affectant les ressources en eau sur le territoire afin de mieux déterminer les orientations à prioriser, les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre en conséquence ;
- **Le plan d'action** (à venir) : les actions représentent ce que les acteurs de l'eau d'un territoire sont prêts à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par leurs représentants lors de la démarche de planification territoriale. Les actions doivent être à la hauteur des ressources et des compétences disponibles (capacité d'intervention des acteurs). Ce plan est dynamique dans le temps et permet la flexibilité nécessaire afin d'assurer l'avancement vers l'atteinte des objectifs du PDE. Le plan d'action est donc un plan de l'ensemble des acteurs de l'eau de la ZGIEBV. Il est mis en œuvre par tous, au regard de l'engagement de chaque acteur de l'eau, chacun dans son domaine de compétence et dans son mandat respectif. Il est cohérent avec les catégories de problématiques priorisées par les représentants. L'inscription d'une action dans le plan d'action accompagnant le PDE témoigne de la confirmation préalable du ou des promoteurs de l'action à s'engager à la réaliser d'ici l'échéance établie ;
- **La stratégie de mobilisation** : considérant l'approche volontaire de la planification des ressources en eau, cette stratégie vise à structurer les efforts des acteurs de l'eau et de l'OBV afin de mobiliser les acteurs régionaux à l'égard autant de la participation au processus de planification que de la mise en œuvre d'actions visant l'atteinte des objectifs territoriaux ;

Les documents complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'organisme de bassin versant, le COBALI, au www.cobali.org

Annexes - cartes

LIMITES DU BASSIN VERSANT ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Bassin versant de la rivière du Lièvre



Légende

Limites de bassin versant et réseau hydrographique

- Limite bassin versant de la rivière du Lièvre
- ▭ Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant
- ▭ Sous-bassin de niveau 3 de la rivière du Lièvre

Bassin niveau 2

- ▭ Rivière du Lièvre
- ▭ Rivière Blanche
- ▭ Rivière Blanche (Ouest)
- ▭ Rivière Gatineau
- ▭ Rivière Manouane
- ▭ Ruisseau Pagé
- ▭ Rivière de la Petite Nation
- ▭ Rivière Rouge

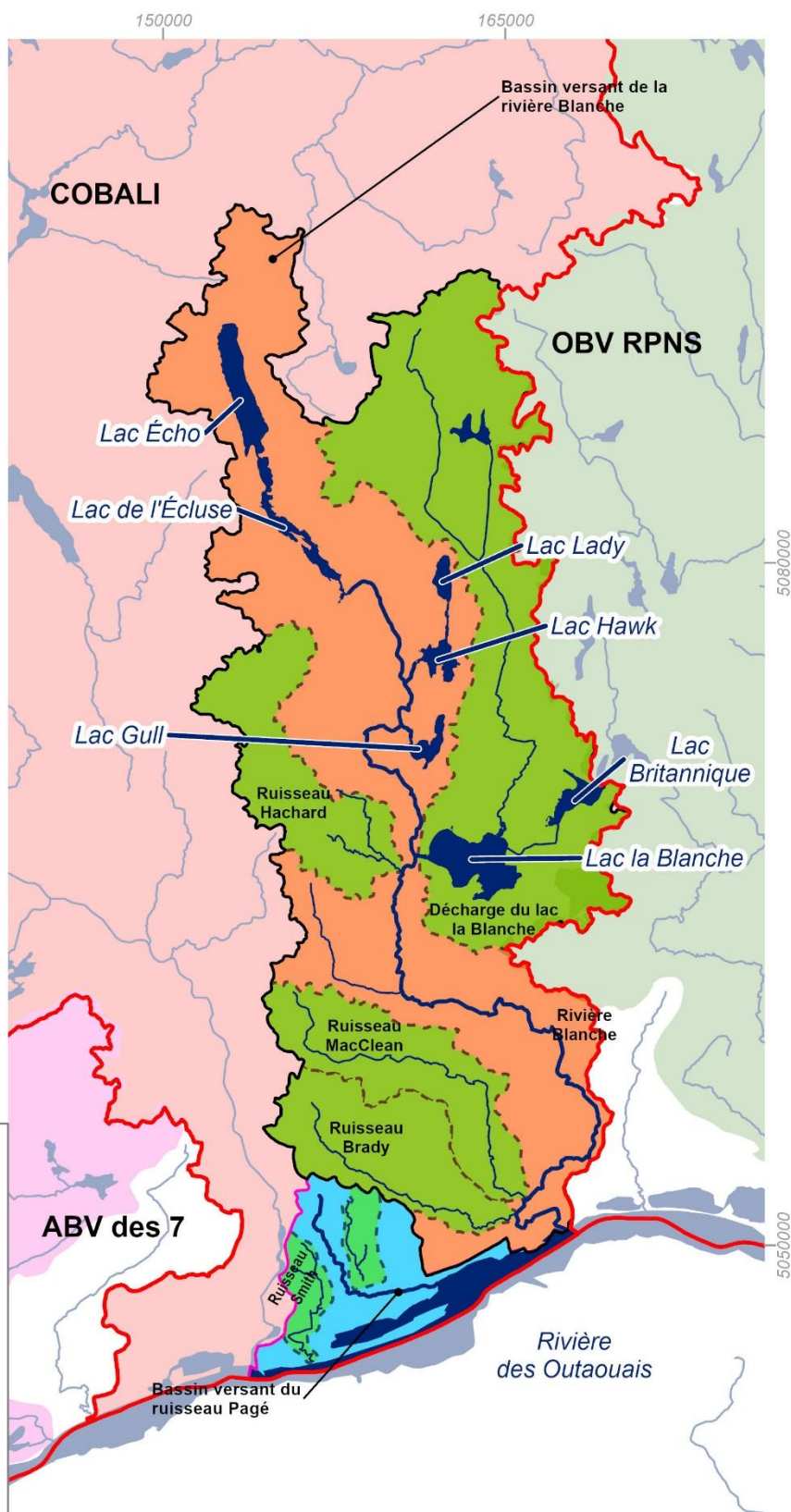
Réalisation: COBALI (Mars 2020)
Projection SCOPQ MTM zone 9, Nad 1983 (mètres)
Source des données: SDA et BDTQ
© Gouvernement du Québec
Notez que ce document n'a aucune portée légale

LIMITES DU BASSIN VERSANT ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé



1:260 000



Légende

Limites de bassin versant et réseau hydrographique

- Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant
- Limite bassin versant de la rivière Blanche
- Limite bassin versant du ruisseau Pagé
- Sous-bassin de niveau 3

Basin de niveau 2

- Rivière du Lièvre
- Rivière Blanche (Ouest)
- Rivière de la Petite Nation

Réalisation: COBALI (Mars 2020)

Projection SCOPQ MTM zone 9, Nad 1983 (en mètres)

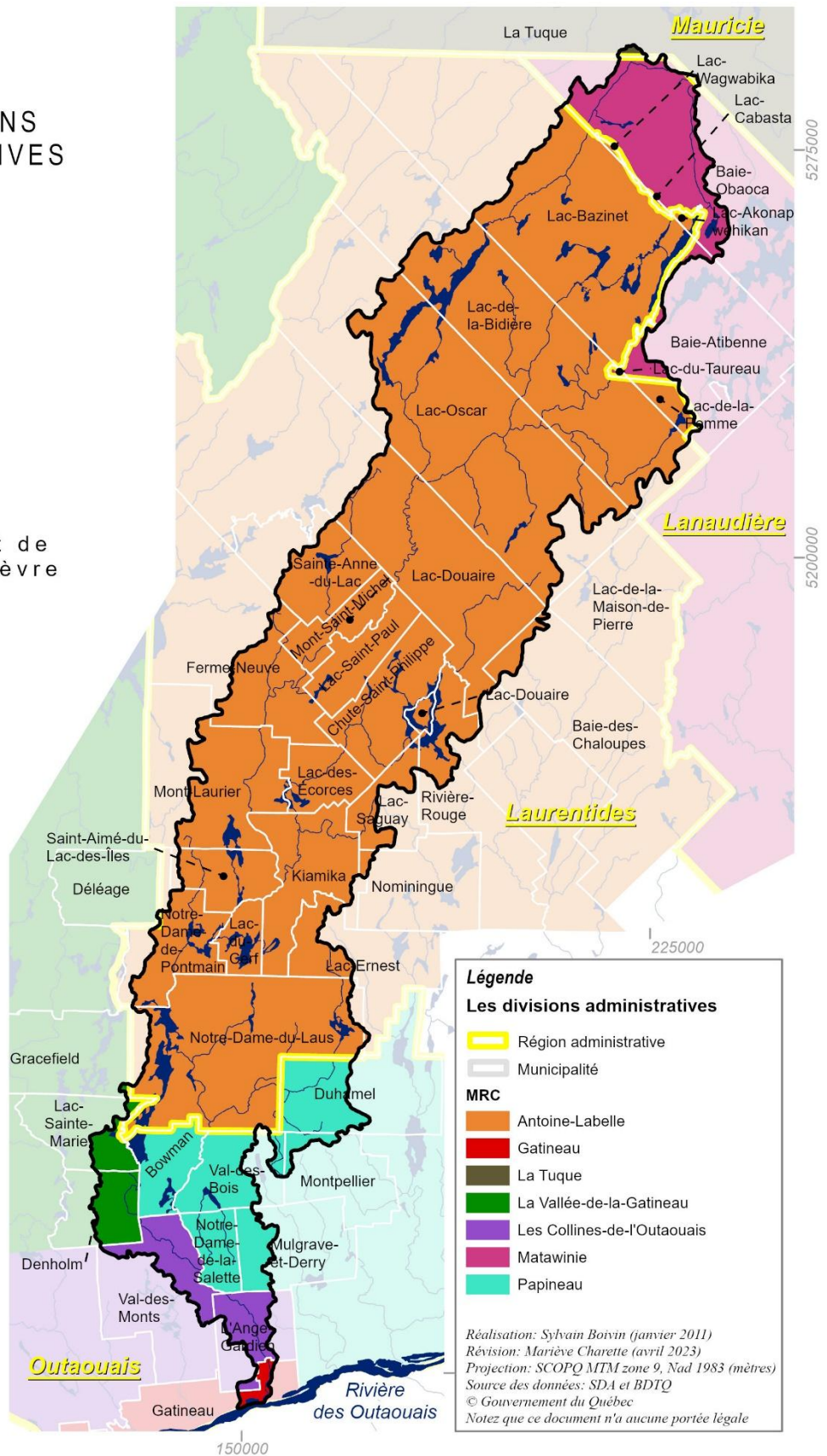
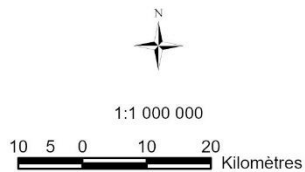
Source des données: SDA et BDTQ

© Gouvernement du Québec

Notez que ce document n'a aucune portée légale

LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Bassin versant de la rivière du Lièvre




LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

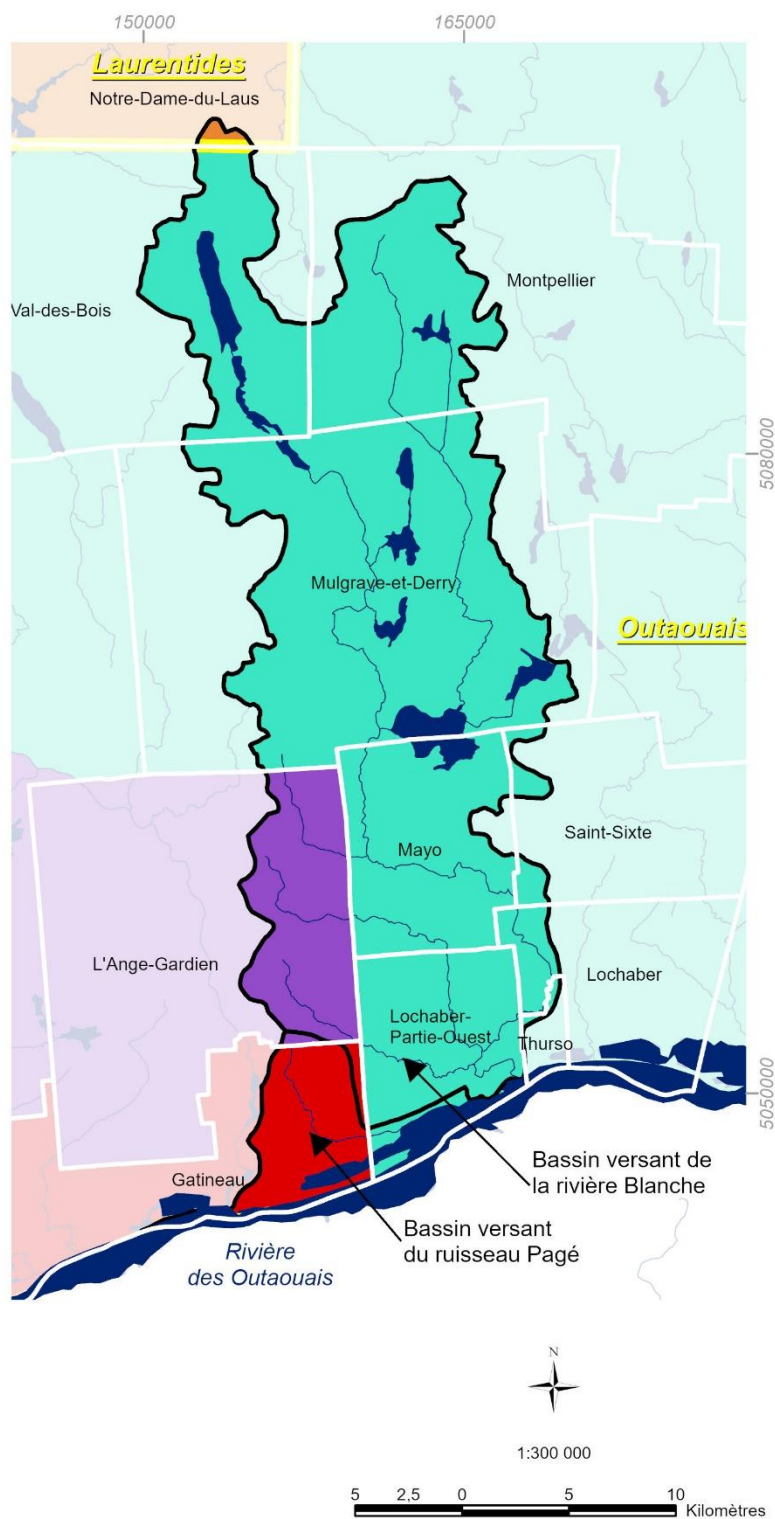
Bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé

Légende

Les divisions administratives

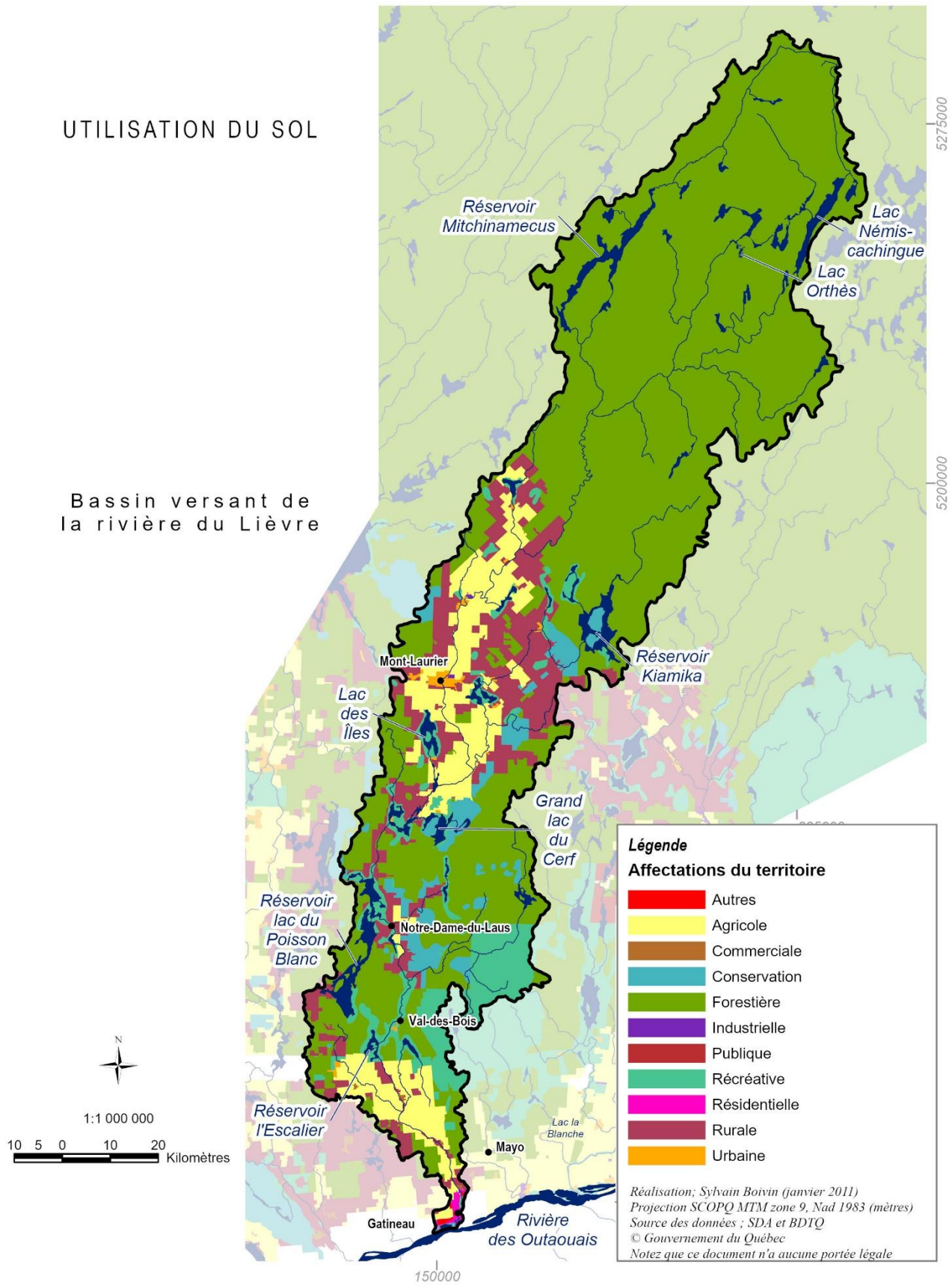
-  Municipalité
-  Région administrative
-  Antoine-Labelle
-  Gatineau
-  Les Collines-de-l'Outaouais
-  Papineau

Réalisation: Sylvain Boivin (janvier 2011)
 Révision: Mariève Charette (avril 2023)
 Projection: SCOPQ MTM zone 9, Nad 1983 (en mètres)
 Source des données: SDA et BDTQ
 © Gouvernement du Québec
 Notez que ce document n'a aucune portée légale



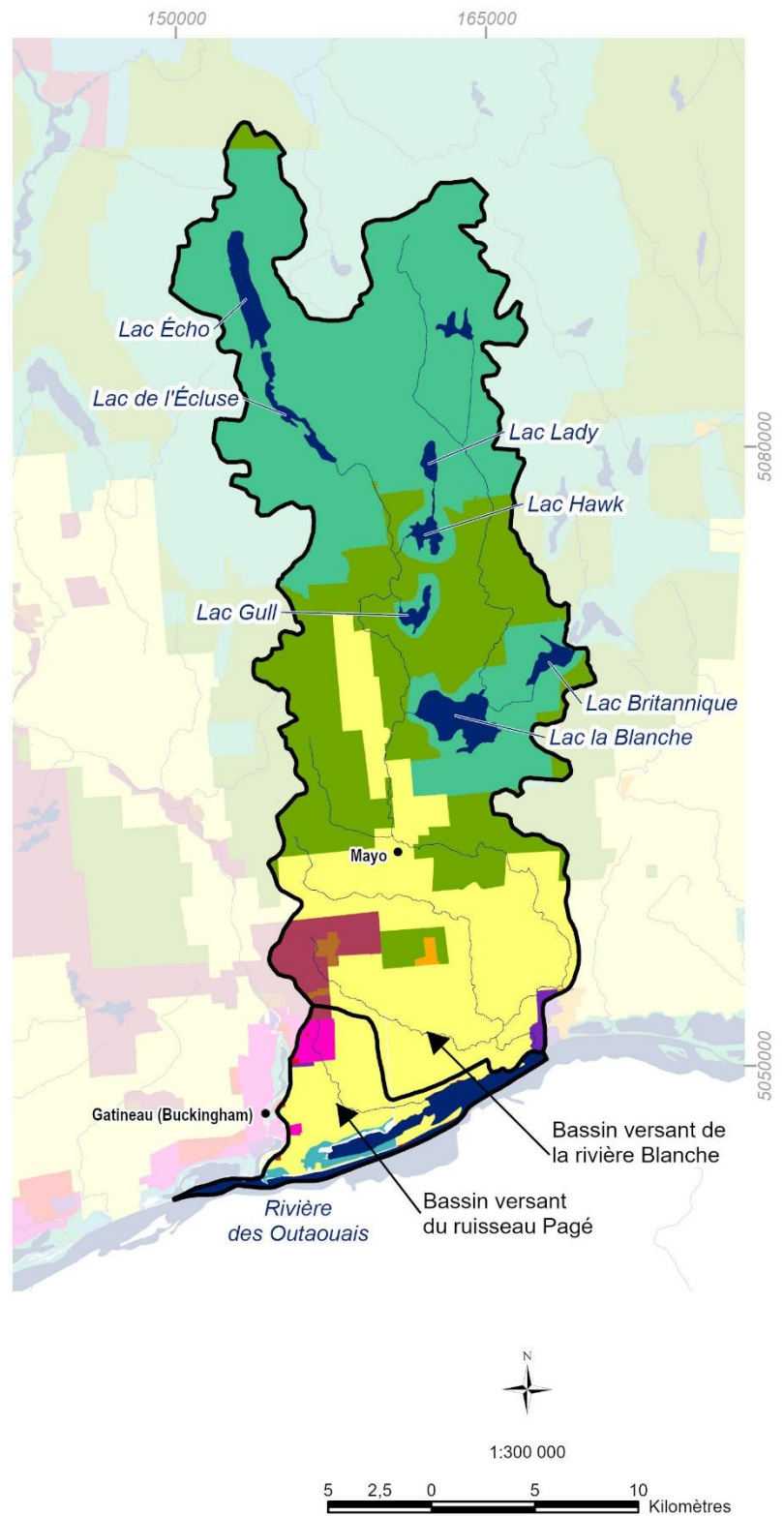
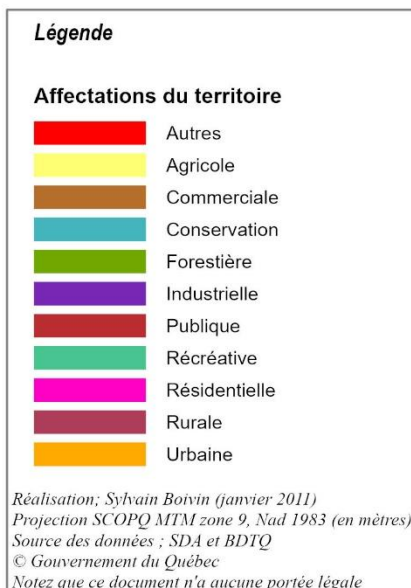
UTILISATION DU SOL

Bassin versant de la rivière du Lièvre



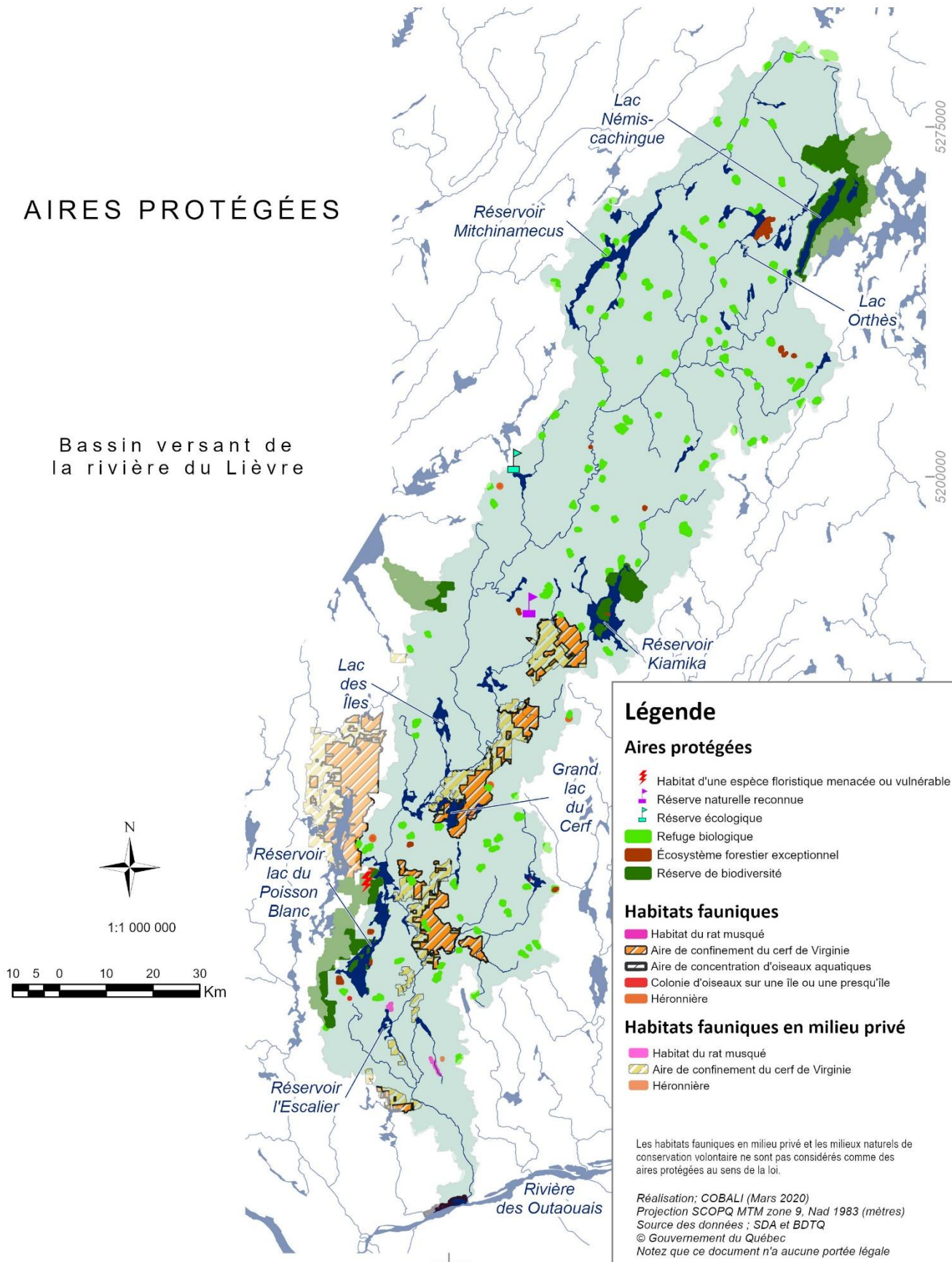
UTILISATION DU SOL

Bassins versants de
la rivière Blanche et
du ruisseau Pagé



AIRES PROTÉGÉES

Bassin versant de la rivière du Lièvre



Légende

Aires protégées

- Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
- Réserve naturelle reconnue
- Réserve écologique
- Refuge biologique
- Écosystème forestier exceptionnel
- Réserve de biodiversité

Habitats fauniques

- Habitat du rat musqué
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île
- Héronnière

Habitats fauniques en milieu privé

- Habitat du rat musqué
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Héronnière

Les habitats fauniques en milieu privé et les milieux naturels de conservation volontaire ne sont pas considérés comme des aires protégées au sens de la loi.

Réalisation: COBALI (Mars 2020)
 Projection SCOPQ MTM zone 9, Nad 1983 (mètres)
 Source des données: SDA et BDTQ
 © Gouvernement du Québec
 Notez que ce document n'a aucune portée légale

AIRES PROTÉGÉES

Bassins versants de
la rivière Blanche et
du ruisseau Pagé



1:220 000



Légende

Aires protégées

- Refuge biologique
- Réserve naturelle reconnue
- Réserve écologique
- Écosystème forestier exceptionnel
- Milieu naturel de conservation volontaire

Habitats fauniques

- Habitat du rat musqué
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Habitats fauniques en milieu privé

- Habitat du rat musqué
- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Les habitats fauniques en milieu privé et les milieux naturels de conservation volontaire ne sont pas considérés comme des aires protégées au sens de la loi.

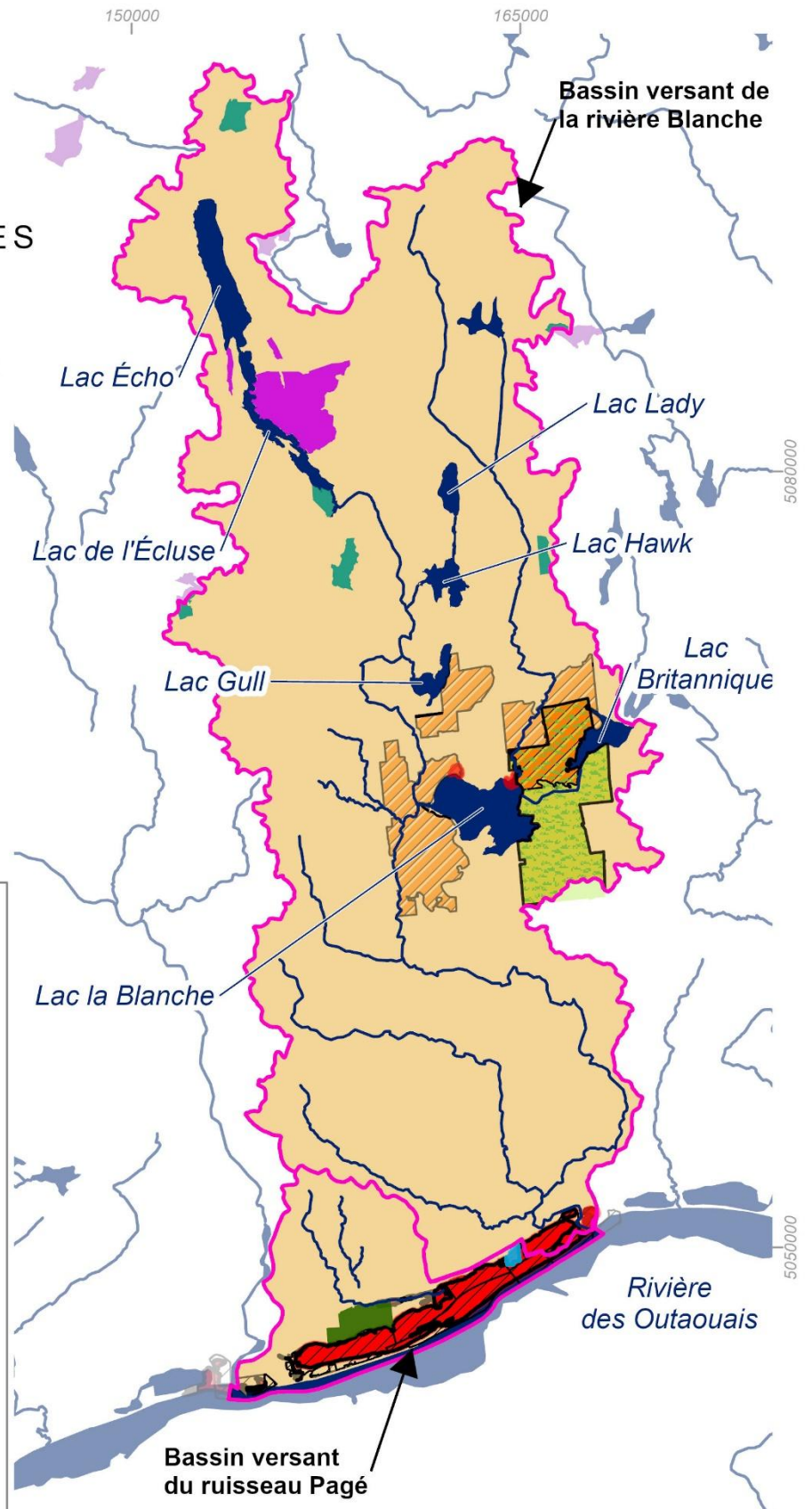
Réalisation: COBALI (Mars 2020)

Projection SCOPQ MTM zone 9, Nad 1983 (en mètres)

Source des données: SDA et BDTQ

© Gouvernement du Québec

Notez que ce document n'a aucune portée légale



Secteurs prioritaires

Bassin versant de la rivière du Lièvre



1:585 000



Légende

Secteurs prioritaires

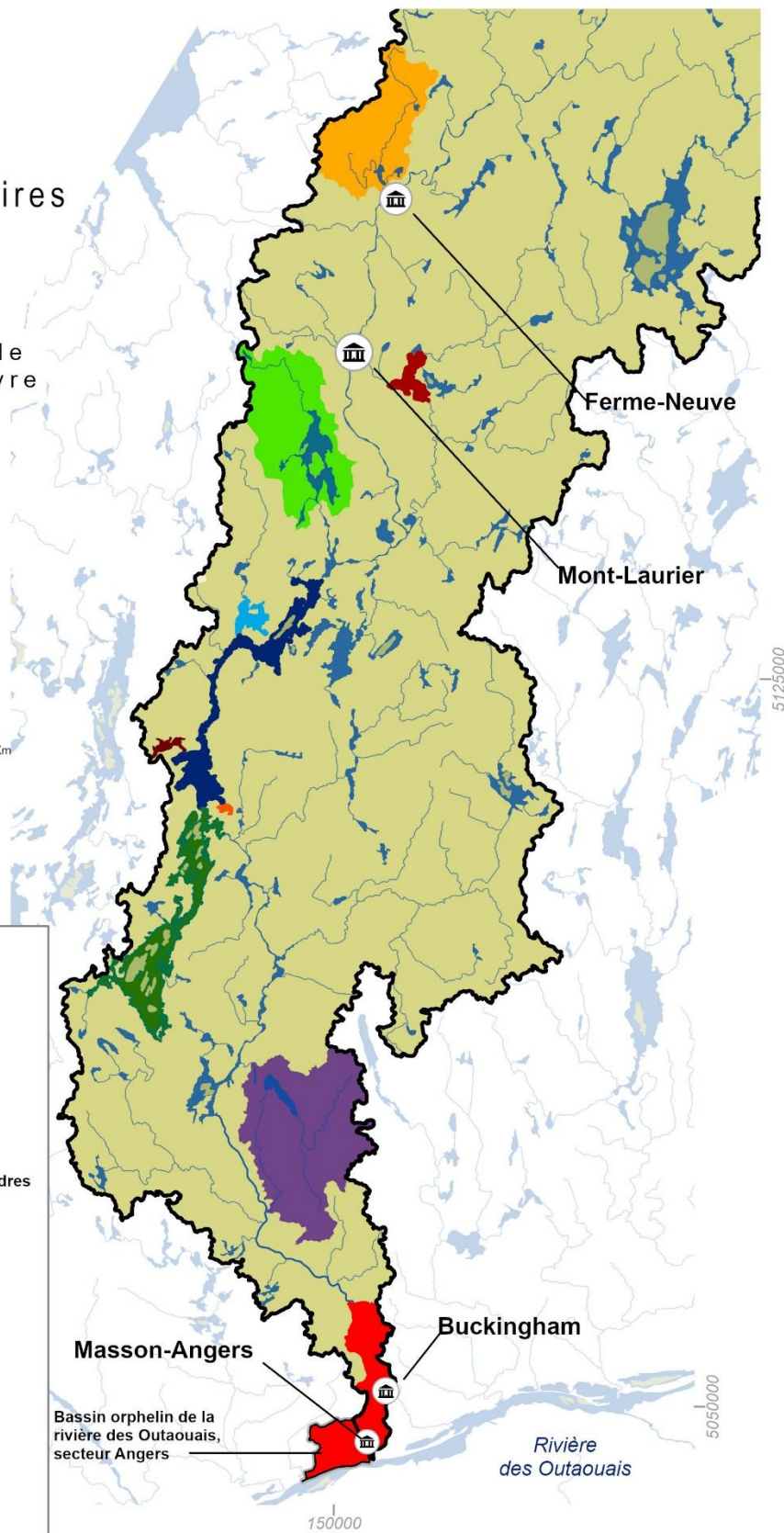
- Bassin versant du ruisseau des Journalistes
- Lac des Écorces
- Bassin versant du lac des Îles
- Bassin versant du ruisseau de l'Argile
- Extrême sud de la zone de gestion

Retenue d'eau du barrage des Rapides-des-Cèdres

- Lac Champion
- Lac au Foin
- Lac du camp
- Réservoir aux Sables et rivière du Lièvre
- Réservoir du Poisson Blanc

Secteurs urbains prioritaires

Réalisation: COBALI (Mars 2020)
Révision: COBALI (2023)
Projection: SCOPQ MTM zone 9, Nad 1983 (en mètres)
Source des données: SDA et BDTQ
© Gouvernement du Québec
Notez que ce document n'a aucune portée légale



Secteurs prioritaires

Bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé



1:230 000



Légende

Bassin versant de la rivière Blanche

Secteurs prioritaires

Extrême sud de la zone de gestion

Ruisseau Pagé

Ruisseau Smith

Noyaux urbains de Buckingham et de Masson-Angers (Gatineau)

Réalisation: COBALI (Mars 2020)

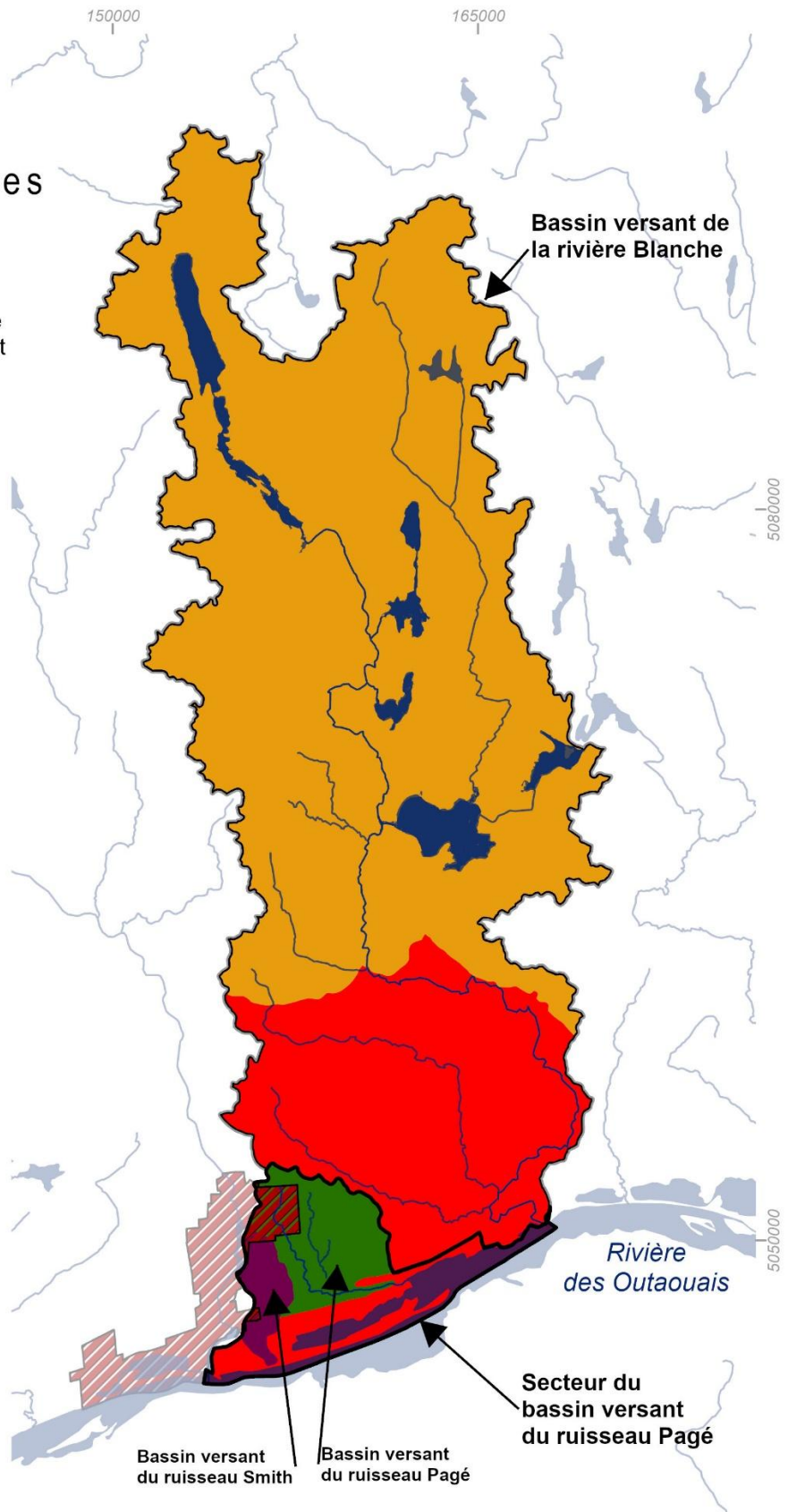
Révision: COBALI (2023)

Projection: SCOPQ MTM zone 9, Nad 1983 (en mètres)

Source des données: SDA et BDTQ

© Gouvernement du Québec

Notez que ce document n'a aucune portée légale



Bassin versant de la rivière Blanche

Rivière des Outaouais

Bassin versant du ruisseau Smith

Bassin versant du ruisseau Pagé

Secteur du bassin versant du ruisseau Pagé